



Schéma de Cohérence Territoriale

du Pays Barrois

2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

SCoT approuvé
Comité syndical du 19 décembre 2014

Sommaire

Introduction	5
1. Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales	7
1.1. Donner une ambition démographique au Pays Barrois.....	8
1.2. Redonner un rôle moteur aux centres villes et centres bourgs, dans le cadre d'une approche globale des bassins de vie.....	11
1.3. Proposer une offre de logements suffisante et adaptée par rapport aux besoins.....	16
1.4. Réduire le rythme de consommation d'espace.....	18
1.5. Promouvoir un urbanisme plus identitaire et durable, valorisant l'habitat existant.....	25
1.6. Organiser et adapter l'offre de services.....	26
1.7. Organiser l'offre commerciale.....	27
1.8. Améliorer l'accessibilité du territoire et mettre en place les conditions d'une mobilité durable.....	28
2. Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement	36
2.1. Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue.....	37
2.2. Gestion durable de la ressource en eau.....	40
2.3. Valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine au service de l'attractivité du territoire.....	41
2.4. Limitation de l'exposition aux risques.....	42
2.5. Limitation de l'exposition aux nuisances.....	43
2.6. Lutte contre le changement climatique.....	44
3. Profiter des nouvelles opportunités pour recréer une dynamique économique durable	46
3.1. Refonder les leviers économiques du territoire en valorisant les ressources locales.....	47
3.2. Une stratégie touristique révélant la diversité du territoire.....	49
3.3. Inscrire le développement économique dans une approche territoriale équilibrée et complémentaire.....	50

Introduction

Rappel réglementaire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'un des trois documents obligatoires qui composent le schéma de cohérence territoriale, dont le rôle sera d'exprimer le projet territorial dans les principes du développement durable.

L'article L.122-1-3 du code de l'urbanisme dispose que :

"Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays."

Le PADD du SCoT du Pays Barrois

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT présente le projet politique du Pays Barrois, et sa traduction en objectifs d'aménagement.

Ce projet repose sur la prise de conscience, par les élus du territoire, que le modèle de développement actuel du Pays Barrois atteint ses limites, dans un contexte de crise économique, environnementale et sociale qui semble s'installer.

En effet, malgré ses nombreux atouts environnementaux, économiques et industriels, patrimoniaux, énergétiques ou architecturaux, le Pays Barrois souffre d'un déficit chronique d'attractivité économique et résidentielle. Il est durement impacté par les effets de la désindustrialisation. Par ailleurs, dans un contexte de crise des finances publiques et de crise écologique, la viabilité de ses vastes secteurs ruraux peu denses est posée ; elle le sera d'autant plus demain, quand la population du territoire présentera un niveau de vieillissement nettement supérieur à aujourd'hui.

Comment dès lors concevoir le Pays Barrois dans 20 ans ? Comment orienter les politiques locales et les choix d'aménagement pour construire un territoire qui soit à la fois attractif et durable ? Qui réponde aux besoins de sa population tout en préservant ses richesses naturelles et paysagères ?

Imaginer le devenir du Pays Barrois, c'est aussi soulever des questions sur les fondements de son attractivité et de son fonctionnement :

- Quels nouveaux leviers économiques est-il possible de trouver pour le territoire, alors que l'agriculture fournit de moins en moins d'emplois, et que l'industrie classique suit une pente descendante ?
- Quelle offre territoriale (logements, services, cadre de vie, transports...) proposer aux habitants, afin de mieux répondre à leurs nouvelles attentes... sans pour autant s'engager dans des choix de développement non durables ?
- Comment se déplacer demain... en voiture individuelle, partagée ? se déplacer moins... ou moins loin ?

Face à ces constats et à ces interrogations, les élus du Pays Barrois ont tout d'abord affirmé une position combative et ambitieuse : il n'est pas question de se résigner au déclin du territoire, voire à l'abandon pur et simple des communes les plus rurales.

Il s'agit au contraire d'inscrire le territoire dans une perspective plus positive et mobilisatrice : l'objectif retenu est celui d'une progression de la population du territoire, pour **atteindre 71 000 habitants à l'horizon 2030** (contre 66 000 en 2009).

Il s'agit d'inscrire cet objectif dans le cadre d'un projet de développement plus durable, fidèle aux principes du Grenelle de l'Environnement à 2020 : les 3x20

- Diminuer de 20% les GES
- Réduire de 20% la consommation énergétique
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable.

Il s'agit également de s'inscrire en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Energie Territorial du Pays Barrois, qui définit une stratégie pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, dans la perspective d'une réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (soit une diminution de 3% par an).

Pour cela, le projet du territoire est construit autour des **trois orientations suivantes** :

- Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, pour mieux répondre aux attentes de la population répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales,
- Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement,
- Profiter des nouvelles opportunités, notamment celle du projet Cigeo, pour recréer une dynamique économique durable.

6

La mise en œuvre de ces orientations devra s'effectuer dans un **souci de cohérence**, qui permettra de concilier les différentes dimensions du développement du territoire :

- Le développement économique doit se faire dans l'idée qu'il s'agit aussi d'attirer de nouveaux résidents sur le territoire, qui seront sensibles à la qualité des paysages, à l'identité des lieux, à la qualité de vie. Par ailleurs, il devra valoriser les ressources locales, par exemple les productions agricoles ou les énergies renouvelables... raison de plus pour prendre en compte ces différents sujets de manière globale.
- L'organisation territoriale devra être pensée dans une double perspective : servir de point d'appui à la population, et notamment aux nouveaux actifs qui pourraient venir rejoindre le territoire (avec des besoins en cadre de vie préservé, mais aussi en services, en culture, en loisirs...); mais aussi préserver et valoriser un atout environnemental fragile mais essentiel pour l'image et la dynamique du territoire.
- Enfin, la valorisation environnementale ne doit pas se faire uniquement dans une logique de protection, mais aussi d'outil au service de l'attractivité du territoire, et comme vecteur de création de nouvelles activités.

L'échelle du SCoT constitue une échelle pertinente pour construire ce projet de long terme. D'une part, parce que la mise en commun des énergies, des intelligences et des moyens à l'échelle du SCoT permet d'augmenter les marges de manœuvre et la capacité à porter des projets.. D'autre part, parce que la diversité des territoires du Pays Barrois constitue un facteur de richesse et d'attractivité.

Tout l'enjeu du SCoT se situe dans cette capacité à réinventer les conditions de fonctionnement d'un territoire urbain et rural, et à donner un nouveau sens à la notion d'attractivité durable au XXIème siècle.

1. Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales

Le diagnostic a mis en évidence quelques grandes tendances préoccupantes à l'échelle du Pays Barrois : déclin et vieillissement démographiques, manque d'attractivité résidentielle et économique, et perte de population des centres au profil des communes périurbaines et rurales.

La philosophie du PADD est d'inverser cette spirale dépressive, et de parier sur le renforcement de l'armature urbaine du Pays, afin d'améliorer l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc de mettre en place une organisation territoriale plus efficace, fondée sur un renforcement de l'attractivité et de la capacité d'influence des centres villes et centres bourgs, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble portant sur le logement, les commerces et les services, l'activité économique et les transports.

Cette stratégie est pensée en complémentarité avec la nécessité de rendre le territoire plus attractif pour les entreprises et les actifs, mais aussi de mieux préserver l'atout environnemental. Il s'agit également d'organiser le territoire pour tirer le meilleur parti du projet Cigéo.

1.1. Donner une ambition démographique au Pays Barrois

Le Pays Barrois est confronté depuis plusieurs années à une érosion démographique (recul de 7 000 habitants entre 1982 et 2009), ainsi qu'à un vieillissement sensible de sa population. A l'horizon 2030, les projections de l'INSEE indiquent un recul de la population (qui passerait de 66 460 à 63 000 habitants), ainsi qu'un phénomène de vieillissement accéléré, la part des plus de 60 ans passant de 24,5% à 35,6% de la population totale. Ces évolutions auraient ainsi des conséquences notables sur l'évolution des besoins en logements et en services, mais également sur l'activité économique, la population en âge de travailler reculant de 19% (soit une perte de 8 000 actifs).

Face à cette situation, les élus du Pays ont affirmé la volonté de redonner une attractivité économique et démographique au territoire, qui se traduirait notamment par une inversion des évolutions démographiques observées depuis plusieurs années.

Ils affichent un **objectif de 71 000 habitants pour le Pays Barrois à l'horizon 2030**, soit une progression de 6,5% par rapport à 2009.

L'atteinte de cet objectif serait rendue possible par une amélioration de l'attractivité résidentielle du Pays Barrois, qui bénéficierait d'un renouveau économique après plusieurs années de crise. Ce renouveau prendrait notamment appui sur le projet Cigéo (dans le sud du territoire), mais également sur le développement de nouvelles filières économiques.

La progression de la population serait ainsi essentiellement liée à l'installation sur le territoire de nouveaux actifs, ce qui contribuerait à atténuer le phénomène de vieillissement de la population.

	Totale	Evolution 2009-2030	En %	Nbre des + 60 ans	Part + 60 ans	Nbre des - 20 ans	Part - 20 ans	Indice de jeunesse	Pop. 15-64 ans	Part 15-64 ans
Population 2009	66 460			16 250	24,5%	15 200	22,9%	0,94	43 330	65,2%
Projection INSEE 2030	63 000	- 3 460	-5,5%	22 400	35,6%	13 075	20,8%	0,58	35 300	56,0%
Scénario SCoT	71 000	4 540	6,4%	22 900	32,3%	15 575	21,9%	0,68	40 800	57,5%

Les estimations ci-dessus ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- Projection INSEE 2030 sur la base du modèle Omphale 2010, scénario central (maintien du taux actuel de fécondité, évolution du taux de mortalité similaire à celle projetée pour la France à l'horizon 2030, et maintien des quotients migratoires observés entre 2000 et 2008) ;
- Scénario SCoT : gain projeté de 8 000 habitants par rapport à la projection INSEE 2030, ventilée de la manière suivante : + 5 500 habitants entre 15 et 64 ans, + 500 de plus de 60 ans, + 2 500 de moins de 20 ans.

Cette ambition se concrétiserait également par un **objectif intermédiaire à l'horizon 2020**, qui constituerait l'occasion d'une évaluation du SCoT, et d'une éventuelle révision de l'objectif à 2030 en fonction de l'évolution du territoire et du contexte.

A l'horizon 2020, l'objectif de population serait de 68 000 habitants (soit 2,3% de progression par rapport à 2009).

Les besoins générés par ces évolutions démographiques dépendraient de trois évolutions importantes :

- Une augmentation de la population totale (+ 4 500 habitants entre 2009 et 2030, + 1 500 entre 2009 et 2020),
- Une poursuite prévisible de la réduction de la taille moyenne des ménages (qui passerait de 2,28 en 2009, à 2,16 en 2020 et 2,08 en 2030),
- Une stabilité des moins de 20 ans, mais une forte progression des plus de 60 ans (+ 4 000 entre 2009 et 2020, + 6 650 habitants entre 2009 et 2030).

Les besoins générés par la croissance démographique se déclineraient de la manière suivante :

Logements

Le gain de 4 500 habitants par rapport à 2009, associé à la poursuite de la baisse de la taille des ménages, entraînerait un besoin de 6 548 nouveaux logements à l'horizon 2030. Une partie de ces logements pourrait être obtenue par la remise sur le marché de logements actuellement vacants.

2009

Population	66 460
Ménages	29 011
Taille moyenne des ménages	2,29
Nombre total de logements	33 119
Nombre de résidences principales	29 011
Logements vacants	3 020
Résidences secondaires	1 088

2030

Population 2030	71 000
Taille moyenne des ménages	2,08
Nombre de ménages	34 073
Evolution annuelle du nombre de ménages	241
Evolution totale du nombre de ménages	5 062
Calcul parc total 2030	37 036
Taux annuel de désaffectation du parc 1999-2009	-0,25
Projection désaffectation parc 2009-2030	1 486
Besoin annuel renouvellement parc lié à désaffectation	71
Effet évolution vacance	798
Effet évolution résidences secondaires	0
Projection logements nouveaux 2009-2030	6 548
Projection besoin en logements neufs 2009-2030	5 750
Projection besoin annuel logements neufs	274

9

Ces estimations ont été effectuées sur la base des hypothèses suivantes :

- La réduction de la taille moyenne des ménages se poursuivrait selon le rythme observé lors des dernières années, et passerait de 2,29 à 2,08.
- Le nombre de logements vacants, qui a beaucoup augmenté entre 1999 et 2009 (de 2 000 à 3 000 logements), diminuerait sous l'effet des politiques de réhabilitation du parc de logements en centre-ville et centre-bourg. La part des logements vacants passerait ainsi de 9% en 2009 à 6% en 2030, ce qui correspondrait à la remise sur le marché de 798 logements.
- La part de résidences secondaires resterait stable (3% du parc total en 2009).
- Le taux annuel de désaffectation du parc de logement, de 0,25% entre 1999 et 2009, resterait identique entre 2009 et 2030. Ce taux intègre le fait qu'il n'est pas prévu d'opérations significatives de destructions de logements (l'opération de renouvellement urbain du quartier Ste Catherine, à Bar-le-Duc, porte essentiellement sur la rénovation de logements, avec 70 destructions de logements pour 50 reconstructions).

Au-delà de ces besoins quantitatifs, le vieillissement de la population entraînera une évolution des besoins qualitatifs par rapport au logement (aménagement intérieur, accessibilité). L'augmentation de ces besoins va rendre obsolète une grande partie du parc de logements, ancien et inadapté. Pour la part la plus âgée de la population, la construction de logements neufs et à proximité des centres urbains sera une priorité ; la division de logements existants pourra par ailleurs constituer un autre levier permettant de renforcer la mixité intergénérationnelle.

L'objectif intermédiaire à 2020 entraînerait le besoin de 3 258 logements nouveaux par rapport à 2009, dont 2 612 par construction de logements neufs, et 647 par remise sur le marché de logements vacants.

2020

Population 2020	68 000
Taille moyenne des ménages	2,16
Nombre de ménages	31 481
Evolution annuelle du nombre de ménages	225
Evolution totale du nombre de ménages	2 470
Calcul parc total 2020	33 905
Taux annuel de désaffectation du parc 1999-2009	-0,25
Projection désaffectation parc 2009-2020	788
Besoin annuel renouvellement parc lié à désaffectation	72
Effet évolution vacance	647
Effet évolution résidences secondaires	0
Projection logements nouveaux 2009-2020	3 258
Projection besoin en logements neufs 2009-2020	2 612
Projection besoin annuel logements neufs	237

Services à la population

Au-delà des évolutions induites par les mutations des modes de vie (habitudes de consommation, pratiques culturelles et de loisirs, usages du numérique), les transformations démographiques induiront des besoins spécifiques.

La stabilité des moins de 20 ans entraînera le maintien des besoins en services à l'enfance et à la petite enfance, tandis que la forte progression des plus de 60 ans (+ 6 650 personnes) entraînera une progression significative des besoins en termes de services de santé, structures d'accueil et services de proximité. Ces besoins seront notamment perceptibles pour les personnes de plus de 80 ans (au nombre de 3 565 en 2009, soit 3,5% de la population, elles seraient 3 840 en 2020 et 5 330 en 2030, soit 7,6% de la population).

Afin de répondre à cette demande, un maintien et un développement hiérarchisé d'un réseau de services de santé sera nécessaire sur l'ensemble de l'armature urbaine, des principaux pôles urbains aux pôles d'équilibre et de proximité. L'évolution du besoin de ce type de service sera tant quantitatif, par l'augmentation du nombre de personnes âgées, que qualitatif, l'âge demandant des services plus spécialisés.

Accessibilité

Le vieillissement de la population renforcera le besoin global d'accessibilité dans la vie quotidienne. Cela aura des conséquences qu'il s'agit d'intégrer dans les principes d'organisation du territoire : proximité entre l'habitat et les services, adaptation de l'offre de transport pour mieux répondre aux besoins (par exemple : transport à la demande, développement d'un système de transport collectif public pour personnes handicapées et dépendantes, ...).

1.2. Redonner un rôle moteur aux centres villes et centres bourgs, dans le cadre d'une approche globale des bassins de vie

L'atteinte de l'objectif de renforcement de l'attractivité résidentielle du Pays Barrois (71 000 habitants à l'horizon 2030) dépendra en partie de la dynamique du tissu économique, en particulier de la capacité du territoire à tirer bénéfice du projet Cigéo. La capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, notamment des actifs, reposera également en grande partie sur la qualité de son cadre de vie et des services proposés aux habitants. Dans le même temps, il s'agira de répondre aux besoins de la population résidente, des besoins qui évoluent avec les transformations sociétales, mais également le vieillissement de la population.

Il s'agit donc de mieux répondre aux besoins quotidiens de la population, en tenant compte des profondes évolutions, présentes et à venir, de l'environnement du territoire :

- sur le long terme, la progression tendancielle du coût des énergies fossiles, qui alourdit le coût des déplacements quotidiens ;
- la réduction des moyens publics, qui se traduit par la réduction et la mutualisation des services publics ;
- la concentration de l'offre commerciale dans les pôles urbains ;
- les attentes croissantes en termes d'offre culturelle et de loisirs ;
- dans le même temps, le renforcement de la précarisation d'une part importante de la population, qui recherche en milieu rural la possibilité de vivre à un coût plus accessible.

Pour concilier ces objectifs, les élus du Pays ont affirmé la volonté de renforcer le rôle moteur des centres villes et des centres bourgs, dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation et la complémentarité des territoires. L'objectif est de conforter le maillage du territoire, et de permettre à tout habitant de se trouver à maximum 7 kilomètres d'une offre de service de proximité.

Il s'agira également de renforcer, dans les projets d'aménagement, la mixité des fonctions, afin de permettre une plus grande proximité des services pour les habitants, et ainsi de favoriser les modes de déplacements doux.

Pour cela, l'organisation territoriale du Pays s'appuiera sur une armature urbaine hiérarchisée en 5 niveaux complémentaires :

- Le « cœur » urbain du territoire,
- Les pôles intermédiaires,
- Les pôles de proximité,
- Les pôles locaux,
- Les bourgs et les villages.

Le « cœur » urbain du territoire correspond à une lecture géographique du centre de l'agglomération de Bar-le-Duc, marqué par une concentration de populations, d'emplois et de services structurants.

Cette lecture de l'armature urbaine ne préjuge pas de l'échelle à laquelle il conviendrait de mettre en œuvre un projet de territoire ou un document local d'urbanisme.

A chacun de ces niveaux correspondent des objectifs et des principes d'organisation, au service d'un renforcement durable de l'attractivité du territoire.

Cette armature urbaine correspond à l'**organisation souhaitée pour le territoire à l'horizon 2030**, dans la perspective du renforcement du maillage du Pays Barrois par ses villes et ses bourgs.

La définition de cette armature a été constituée selon une méthodologie en deux temps :

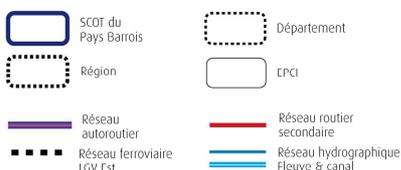
1. Le repérage de l'armature urbaine actuelle du Pays Barrois, sur la base de la répartition de la population sur le territoire et du niveau de présence de services à la population (voir tableau page suivante) ;
2. Une hiérarchisation de l'armature urbaine souhaitée en 2030, correspondant à un territoire davantage structurée autour de ses villes et de ses axes de transport, et intégrant le développement prévisible du secteur de Cigéo. Ce travail de hiérarchisation a fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les élus du territoire.

	Définition	Types de services présents dans le pôle
Cœur urbain	Pôle comprenant une offre complète de services à la population, y compris des services "rares", pour lesquels un temps d'accès de 30 minutes est généralement jugé acceptable.	Lycée, grande surface commerciale, piscine couverte, cinéma, salle de spectacle, laboratoire d'analyses médicales, ophtalmologiste...
Pôle intermédiaire	Pôle comprenant une offre de services d'envergure intercommunale, pour lesquels un temps d'accès de 15 minutes est généralement jugé acceptable.	Supérette / supermarché, magasin d'équipement de la personne, médecin spécialiste, école de conduite, terrain de tennis couvert, garde enfant préscolaire ...
Pôle de proximité	Pôle comprenant un large panel de services de proximité, dont le temps d'accès n'est pas supérieur à 10 minutes.	Commerce de proximité, école primaire, terrain de football, Poste, médecin généraliste, collège ou regroupement scolaire, maison de santé, maison de retraite...
Pôle local	Pôle disposant de quelques services de proximité.	Quelques services de proximité ; points multiservices

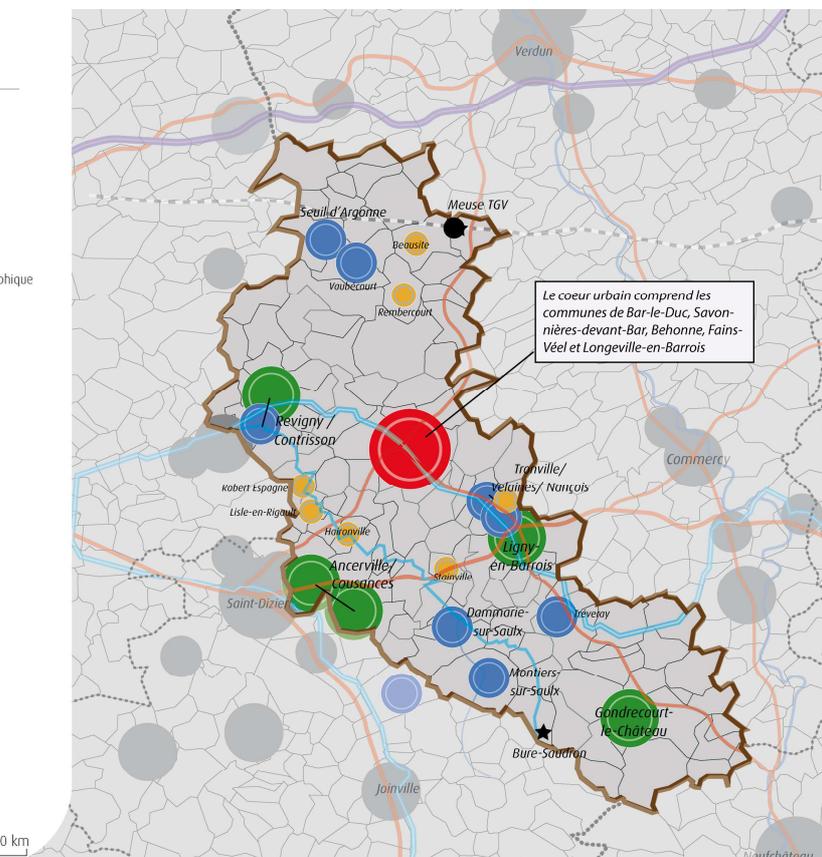
Chaque pôle dispose des types de services ici indiqués, mais également les types de services indiqués pour le ou les pôles de rang inférieur.

SCOT DU PAYS BARROIS ARMATURE URBAINE en 2030

Périmètres & Infrastructures



Hierarchie urbaine



Le « cœur » urbain du territoire

Ce cœur urbain correspond à l'ensemble aggloméré autour de Bar-le-Duc, comprenant les communes suivantes : Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar, Behonne, Fains-Véel et Longeville-en-Barrois.

A 2030, cet ensemble doit constituer le pôle urbain majeur du Pays, lui permettant d'assurer sa visibilité et son rayonnement à l'échelle régionale. Ce rôle de « locomotive » se traduit à travers :

- La capacité à proposer une offre de services de niveau supérieur, correspondant à une aire d'attraction de 30 minutes de trajet :
 - Le maintien des fonctions administratives et de services de la ville-préfecture ;
 - Le développement et le renforcement d'équipements structurants ;
 - Le renforcement de l'offre commerciale, à travers le développement de la zone commerciale des Grandes Terres, et le nouveau secteur commercial de la gare.
- Le renforcement de son attractivité résidentielle, à travers la requalification urbaine du cœur de ville, l'opération de renouvellement urbain du quartier Ste Catherine, la rénovation du patrimoine bâti, la réhabilitation du parc de logements sociaux et la lutte contre la vacance.
- L'amélioration de son accessibilité, à deux échelles :
 - L'amélioration des connexions de Bar-le-Duc avec les territoires voisins, qui se traduira notamment par la poursuite de l'aménagement de la RN135 entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, puis la RD966 vers Gondrecourt-le-Château, ainsi que la RD960 vers Void-voicon ; mais également vers le nord jusqu'à Meuse TGV par la Voie Sacrée. Ces aménagements routiers permettront d'améliorer l'accessibilité de Bar-le-Duc depuis la RN4, ainsi qu'avec le laboratoire de l'Andra à Bure et le projet Cigéo à Bure-Saudron.
 - L'extension du réseau de transport collectif urbain au périmètre de la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, en cohérence avec le réseau interurbain du Conseil Général de la Meuse.

13

Renforcer le positionnement métropolitain de Bar le Duc

Il s'agit, à travers la stratégie du SCoT, de viser le renforcement du positionnement régionale et inter régional de Bar-le-Duc. Au-delà de son rôle de préfecture, Bar-le-Duc doit renforcer sa capacité de rayonnement et son attractivité au-delà des limites du Pays ou du département.

Pour cela, au-delà du renforcement des fonctions urbaines et de l'accessibilité de Bar-le-Duc, il s'agira de renforcer ses complémentarités et ses relations avec les agglomérations voisines. Des coopérations métropolitaines pourraient être développées, éventuellement en s'articulant avec les pôles métropolitains en cours de constitution :

- Pôle métropolitain du Sillon Lorrain (regroupant les agglomérations de Nancy et Metz), dont les chantiers portent sur l'université, la santé, le marketing territorial, le tourisme, la culture, la coopération transfrontalière et la mobilité ;
- L'Association pour le développement de l'espace métropolitain G10 (regroupant les intercommunalités de Reims, Château-Thierry, Epernay, Laon, Sedan, Chalons-en-Champagne, Rethel, Vitry-le-François, Soissons et Charleville-Mézières), dont les thèmes de coopération portent sur l'économie et l'emploi, les transports et la mobilité, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement durable, la culture, le sport, le patrimoine et le tourisme.

Page suivante : carte des projets de pôles métropolitains.

LES PROJETS DE POLES METROPOLITAINS

ETAT D'AVANCEMENT DES POLES

en l'état actuel des remontées faites au réseau au 19 juin 2013

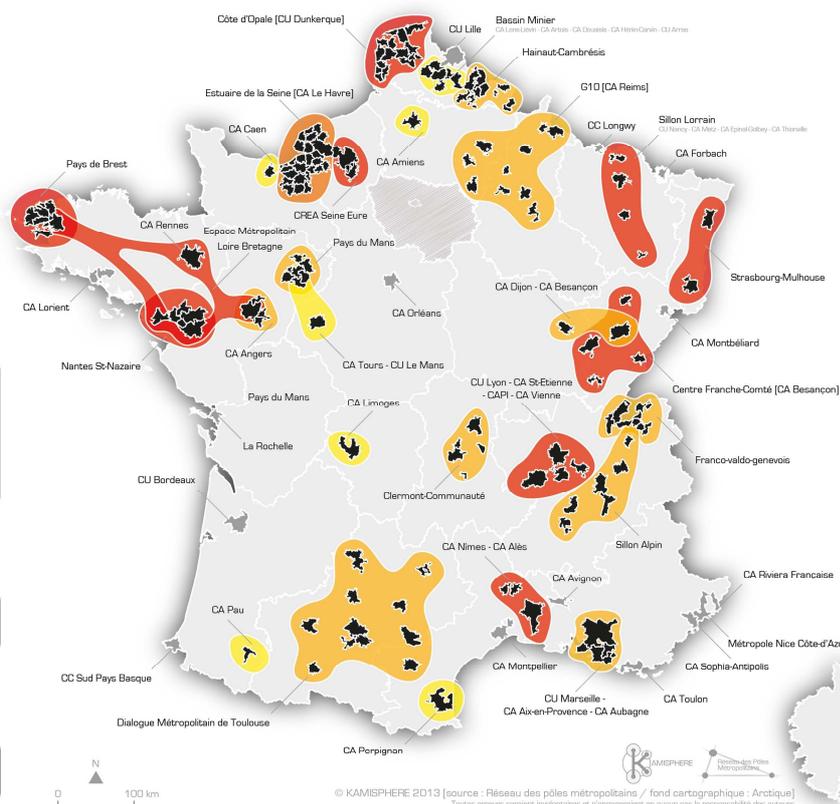
- Pôles créés
- Statuts déposés
- Structuration en cours
- Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

- Inclus dans un projet
- Sans projet connu

PERIMETRE

- Périmètre non concerné par l'article 20 de la RCT



14

Les pôles intermédiaires

Les pôles intermédiaires constituent des relais essentiels de l'attractivité de Bar-le-Duc, et jouent un rôle d'organisation de la vie quotidienne de leurs bassins de vie. Les pôles intermédiaires identifiés dans le cadre du SCOT sont : Revigny-sur-Ornain, Ancerville/Cousances-les-Forges, Ligny-en-Barrois et Gondrecourt-le-Château.

Les évolutions démographiques récentes (recul de la population) ont eu tendance à fragiliser le rôle et le rayonnement de ces pôles intermédiaires.

L'objectif est donc qu'ils retrouvent une attractivité résidentielle, et qu'ils renforcent leur capacité à organiser le fonctionnement quotidien de leur bassin de vie. Cela passera notamment par les mesures suivantes :

- le renforcement de leur poids démographique, qui passera par des objectifs de production de logements adaptés aux besoins de la population ;
- l'amélioration des conditions de leur attractivité résidentielle, grâce à des efforts de requalification des logements anciens, et un développement maîtrisé des extensions urbaines ;
- par le soutien au maintien d'une activité commerciale de proximité ;
- par l'amélioration de l'efficacité de la desserte en transports collectifs, dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée à l'échelle du Pays Barrois.

Les pôles de proximité

Les pôles de proximité doivent apporter les services et commerces de proximité. Ils jouent un rôle primordial dans l'organisation quotidienne de la vie locale et font le lien entre les espaces les moins accessibles et les pôles plus intermédiaires. Dans le cadre du SCoT, les pôles de proximité identifiés sont : Contrisson, Montiers-sur-Saulx, Tronville-en-Barrois, Velaines, Dammarie-sur-Saulx, Seuil d'Argonne, Vaubecourt et Tréveray. Le renforcement de ces pôles doit se faire :

- de façon stratégique, en prenant en compte les besoins et les caractéristiques des bourgs et villages les plus proches ;
- comme pour les pôles intermédiaires, par l'amélioration de l'efficacité de la desserte en transports collectifs, dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée à l'échelle du Pays Barrois ;
- par le soutien d'une activité commerciale de proximité ;
- l'amélioration des conditions de leur attractivité résidentielle, grâce à des efforts de requalification des logements anciens et un développement maîtrisé des extensions urbaines.

Les pôles locaux

Ces pôles constituent le dernier maillon de l'offre de service sur le territoire. Leur offre de services doit être confortée, notamment sous des formes innovantes (points multiservices, relais de services publics, points d'accès services à distance), et être envisagée en lien avec l'optimisation de l'offre de transport en milieu rural, et la dynamisation de leur capacité d'animation locale (soutien au tissu associatif, manifestations culturelles ou sportives...). Là encore, l'amélioration des conditions de leur attractivité résidentielle est essentielle, et passera par des efforts de requalification des logements anciens et un développement maîtrisé des extensions urbaines.

Les pôles locaux identifiés sont : Rembercourt-Sommaise, Robert-Espagne, Lisle-en-Rigault, Stainville, Nançois-sur-Ornain, Haironville et Beausite.

Les bourgs et villages

Le réseau de bourgs et de villages joue un rôle essentiel dans le maintien de la population en milieu rural, et la préservation de la qualité du cadre de vie. Leur développement résidentiel doit cependant être maîtrisé, afin de limiter la consommation d'espace et préserver le caractère rural du territoire.

Cela passe par :

- l'utilisation du potentiel de densification existant (dents creuses, requalification des logements anciens et vacants) et un développement maîtrisé des extensions urbaines ;
- la limitation de la consommation foncière.

1.3. Proposer une offre de logements suffisante et adaptée par rapport aux besoins

L'évolution du parc de logements doit répondre à l'évolution de la population sur le territoire, tout en permettant de renouveler le parc existant. Par ailleurs, il s'agit d'un levier essentiel pour accompagner l'évolution de l'organisation territoriale dans le sens souhaité par le SCoT.

Il s'agit donc, à travers la territorialisation de la construction de logements, de concilier deux objectifs complémentaires :

- Renforcer l'armature urbaine du territoire, en redonnant aux centres villes et centres bourgs une plus grande attractivité résidentielle, et en confortant la capacité à rayonner sur l'ensemble du territoire. Les pôles identifiés se verront donc affecter une programmation de logements ambitieuse (notamment au regard de l'évolution de population de ces dernières années), en lien avec une stratégie volontariste de lutte contre la vacance, ce qui permettra d'encourager le rapprochement entre lieu de résidence, lieu de travail et localisation des commerces et services.
- Maintenir des campagnes vivantes, en permettant aux communes rurales de continuer à accueillir de nouvelles populations. Ce développement s'effectuera cependant dans un volume plus contraint, en cohérence avec la volonté de renforcer l'attractivité résidentielle des centres villes et centres bourgs.

Il s'agira également de tenir compte des perspectives offertes par le projet Cigéo, qui constitue une opportunité indéniable de renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire. Pour autant, la localisation précise des nouveaux habitants (permanents et temporaires) est difficile à connaître. Il s'agit donc, dans le SCoT, de laisser ouverte la possibilité d'un développement résidentiel futur, tout en restant suffisamment souple pour que le territoire puisse s'adapter à toute éventualité.

16

Répartition quantitative de la population et des logements sur le territoire

La population du Pays Barrois s'élèverait à 71 000 habitants en 2030 (soit +4 500 habitants par rapport à 2009), ce qui entraînerait les besoins en logements suivants :

- Besoins en logements nouveaux : 6 548
- Besoins en logements neufs : 5 750
- Soit rythme annuel : 274

Cette évolution globale se ventilerait de la manière suivante en fonction de l'armature urbaine du territoire :

	Population 2009	Population 2030	Evolution globale	Besoins en logements neufs	soit un rythme annuel
Cœur urbain	20 530	21 967	7%	1 714	82
Pôles intermédiaires	13 263	14 191	7%	1 233	59
Pôles de proximité	5 640	6 035	7%	479	23
Pôles locaux	3 373	3 474	3%	220	10
Communes périurbaines et rurales	23 527	24 233	3%	1 641	78
Sud du SCoT*		volume supplémentaire de 1 000		435	21

* volume de population à répartir entre les communautés de communes de la Haute Saulx et du Val d'Ornois

Cette règle de calcul est suffisamment souple pour permettre d'envisager des rythmes de développement différenciés en fonction des parties du territoire.

Par ailleurs, un volume de 1 000 habitants supplémentaires est prévu pour les deux EPCI du sud du SCoT (Communautés de communes de la Haute Saulx et du Val d'Ornois), afin de tenir compte de l'impact résidentiel du projet Cigéo à proximité du site. Ce volume sera à répartir entre les deux EPCI.

Evolution qualitative de l'offre de logements

Au-delà de ces objectifs quantitatifs spatialisés, l'évolution de l'offre de logements doit s'effectuer dans le sens d'un développement plus équilibré.

Cet équilibre doit se traduire de trois manières :

- *Par rapport aux fonctions urbaines* : le développement de nouveaux logements doit s'effectuer dans le cadre d'une réflexion globale sur la localisation des différentes fonctions urbaines (services, emplois, offre de transport), et dans l'objectif de contribuer à réduire les distances quotidiennes que doivent parcourir les habitants. Il s'agit également de limiter la consommation d'espace, afin de contribuer à diminuer les distances (voir chapitre suivant), tout en concevant des espaces de vie favorisant les modes de déplacement doux.
- *Par rapport aux parcours résidentiels* : l'offre de logements doit être diversifiée, tant en termes de taille de logements que de statuts d'occupation, afin de proposer une offre adaptée à la diversité des besoins des ménages en fonction de leurs caractéristiques et de leurs parcours résidentiels.
- *Par rapport à l'évolution des besoins* : le vieillissement de la population constitue une tendance majeure pour le devenir du territoire. Il s'agira donc d'encourager le développement de logements accessibles, situés à proximité des commerces, des services et des transports. Il s'agira également d'aménager les logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées, ainsi que d'encourager la division de logements existants pour favoriser la mixité intergénérationnelle.

La prise en compte de ces différents besoins devra se faire dans le cadre d'une réflexion d'ensemble à l'échelle intercommunale puis communale, permettant de proposer une offre équilibrée et adaptée aux besoins.

1.4. Réduire le rythme de consommation d'espace

Le territoire du Pays Barrois est vaste (124 communes) et faiblement urbanisé (2,5%).

Depuis une trentaine d'années, le Pays Barrois tend vers l'étalement urbain¹ avec perte de population (-9,4% entre 1982 et 2008), alors que la tendance départementale, semblable dans les années 90, s'est inversée dans les années 2000 (étalement urbain avec gain de population).

L'ambition démographique inscrite dans le projet de SCoT du Pays Barrois est d'atteindre 71 000 habitants à l'horizon 2030.

Or, le Grenelle de l'Environnement cible clairement le rôle des SCoT : la lutte contre l'étalement urbain (*cf. Code de l'Urbanisme, article L.122-1-3 : "Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs ..., de lutte contre l'étalement urbain, ..."*). C'est pourquoi, le document doit présenter une analyse et des **objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace**, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ; ces objectifs de limitation de la consommation d'espace seront développés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Bilan des dix dernières années²

Le bilan de la consommation d'espace sur le Pays Barrois pendant la décennie 2000 est le suivant :

Destination	Surface consommée approchée (en hectares)
Habitat	119,6
Activités économiques (et commerciales)	83
Infrastructures structurantes	153
Equipements	21,5
Total estimé	377,1

18

Afin de mener à bien l'objectif de réduction de la consommation de l'espace (agricole et naturel), imposé par les lois Grenelle I et II et la loi MAP (modernisation de l'agriculture et de la pêche), le projet de SCoT du Pays Barrois s'oriente vers deux principes :

- assurer un développement rationnel et équilibré du territoire qui s'appuie sur l'armature urbaine définie précédemment ;
- choisir et développer un urbanisme plus économe en foncier.

La réduction de la consommation de l'espace doit porter sur l'ensemble des projets d'aménagement, et doit s'équilibrer entre le développement de l'habitat, les zones d'activités économiques et commerciales, les infrastructures structurantes, et les équipements publics et collectifs.

¹ Augmentation des surfaces artificialisées de 23% entre 1982 et 2008 (source : données MAJIC sur l'artificialisation des sols pour l'habitat)

² cf. Rapport de présentation du dossier de SCoT

Evolution de l'urbanisation : scénario "au fil de l'eau"

Dans l'hypothèse où la **consommation de l'espace dédiée à l'habitat** se poursuit selon les mêmes tendances que celles observées sur les dix dernières années, on peut estimer que pour atteindre les objectifs démographiques et de logements fixés d'ici à 2030 (71 000 habitants, soit plus de 5 700 logements neufs à créer), et à densité de construction égale (environ 17,7 logements/ha³), il serait nécessaire de consommer environ **322 hectares de terrains** (foncier bâti à créer).

Cette estimation correspond à plus du double de la surface construite sur la décennie 2000. Bien que l'ambition démographique soit à l'échéance 2030, le scénario "au fil de l'eau" ne permet pas de remplir l'objectif de réduction de la consommation de l'espace pour l'habitat.

En ce qui concerne le développement des activités économiques, les acteurs du territoire font état de plusieurs projets, à différents stades d'avancement (idée, à l'étude, en cours de réalisation, ...).

Outre les surfaces disponibles dans les zones en cours de développement, l'ensemble des projets évoqués pour les extensions et les créations de zones d'activités économiques couvre environ 340 hectares de terrains agricoles ou naturels (projets connus ou à l'étude).

On notera que les zones d'activités directement liées au projet Cigéo de Bure-Saudron (à savoir les installations souterraines, les installations de surface et les activités liées à l'exploitation du site (sous-traitants, ...)) seront exclues des objectifs de consommation de l'espace, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général qui s'imposera au territoire et au SCoT.

En outre, le territoire compte environ 26 hectares de friches économiques à recycler (sites industriels, militaires, ...), dont certains seront ou sont déjà concernés par une reconversion économique (par exemple le Pôle d'avenir d'Ecurey).

19

Réduction de la consommation de l'espace : objectif souhaitable

Il est nécessaire que le développement du territoire intègre et favorise certains principes d'aménagement peu consommateurs d'espace, tels que :

- la densification urbaine,
- les rénovations et réhabilitations du bâti existant,
- le renouvellement urbain,
- la restructuration des friches (notamment le traitement des friches industrielles identifiées dans le SCoT, ...).

Au vu du développement urbain de nombreuses communes, en particulier l'étalement urbain le long des voies de communication (vallée de l'Ornain, notamment), les futurs projets d'aménagement devront viser, en priorité, la densification de la trame urbaine (dents creuses, vides urbains, ...) et la restructuration d'espaces dégradés (friches). Ils devront par ailleurs privilégier les déplacements doux.

En outre, avec 9,1% de logements vacants en 2009 et une opération de rénovation urbaine à Bar-le-Duc (Côte Sainte Catherine), le Pays Barrois dispose d'un important potentiel de recyclage urbain. L'ambition serait d'atteindre 6% de logements vacants à l'horizon 2030.

³ Source : fiches MAJIC 1999/2008, traitements DREAL Lorraine ; rappel évolution logements 1999/2008 = + 2088 logements

Plusieurs moyens de réaliser ces objectifs sont mis en place dans le SCoT du Pays Barrois.

Le SCoT demande la réalisation, dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, CC), d'une analyse de l'enveloppe urbaine existante : délimitation de l'enveloppe urbaine, recherche du potentiel foncier exploitable (dents creuses, ...) et bilan du parc actuel de logements vacants. Cette analyse tiendra compte des particularismes locaux, propres à chaque territoire (commune, EPCI), et permettra de densifier les zones urbaines tout en conservant certains éléments patrimoniaux (bâti remarquable, zones de jardins, etc.).

Au vu des résultats de cette analyse, les communes pourront alors déterminer au plus juste les zones d'extension urbaine nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de population et de logements.

En outre, afin de répondre aux besoins en logements et aux projets de développement économique par une offre moins consommatrice de foncier, le SCoT du Pays Barrois doit limiter l'emprise foncière des nouveaux et futurs projets d'aménagement et les orienter vers une réduction et une optimisation de la consommation de l'espace.

Il a ainsi été prévu que le SCoT instaure une densité urbaine moyenne à respecter dans les nouveaux projets d'aménagement à vocation d'habitat. Cette densité moyenne sera adaptée à chaque commune en fonction de l'armature urbaine définie dans le SCoT. En effet, les projets d'aménagement dans les pôles locaux et les communes périurbaines et rurales seront moins densément bâtis que les projets situés sur les communes des pôles intermédiaires ou de proximité, alors que les densités urbaines les plus élevées seront réservées aux communes du cœur urbain.

En ce qui concerne **le développement de l'habitat**, plusieurs scénarios ont été envisagés afin de réduire la tendance à l'étalement urbain, telle qu'elle a été définie dans le paragraphe précédent (scénario "au fil de l'eau"), tout en satisfaisant les besoins en logements.

C'est à l'occasion du **débat sur les orientations générales du PADD**, organisé le 10 juin 2013 au sein du Conseil syndical du Pays Barrois, que ces scénarios ont été présentés et débattus.

Suite au débat, les élus ont décidé d'encourager la densification des villes, bourgs et villages.

En effet, **il est demandé aux communes qu'au moins 40% des logements neufs à créer** (*hors vacance et logements à conforter ou réhabiliter*) soient réalisés au sein de la zone urbaine : dans les dents creuses et délaissés urbains, par le biais de la transformation, l'extension ou la reconstruction de bâtiments existants.

Ainsi, 60% des objectifs de logements neufs à créer peuvent être réalisés par le biais d'extensions urbaines (seuil maximum). C'est dans ces zones que le SCoT demande aux projets de respecter une densité résidentielle moyenne, qui diffèrera en fonction de l'armature urbaine du territoire (*cf. tableau ci-après*).

Avec cette démarche, les objectifs de réduction de la consommation de l'espace pour l'habitat pourraient tendre vers les 20%.

	Pop. 2009	Densité urbaine 2009 (lgts/ha)	Pop. projetée 2030	Besoins en logements nouveaux (construction neuve, traitement vacance)	Besoins en logements neufs			Densité urbaine moyenne projetée en extension urbaine (nb lgts/ha)	Conso. de l'espace envisagée à l'horizon 2030 (ha)	Surface conso. 10 dernières années (ha)
					total	dont 40% en densification de l'enveloppe urbaine	dont 60% en extension de l'enveloppe urbaine			
Cœur urbain	20 530	28,9	21 967	2 296	1 714	686	1 028	30	34,3	
Pôles intermédiaires	13 263	22,1	14 191	1 337	1 233	493	740	25	29,6	
Pôles de proximité	5 640	15,4	6 035	524	479	192	287	20	14,3	
Pôles locaux	3 373	14,7	3 474	247	220	88	132	15	8,8	
Communes périurbaines et rurales	23 527	12,7	24 233	1 709	1 641	656	985	13	75,8	
Sud du SCoT (CC Haute-Saulx, CC Val d'Ornois)	-	-	+ 1 000 (effet Cigéo)	435	435	174	261	15	17,4	
Total				6 548	5 722	2 289	3 433	Total	180,2 ha	119,6 ha
								Rythme annuel⁴	10,6	13
Réduction consommation de l'espace : - 18,5%										

En ce qui concerne le **développement de zones d'activités économiques**, une stratégie de développement économique a été mise en place à partir de l'analyse et la priorisation des projets de zones d'activités économiques recensés sur le territoire.

Cette hiérarchisation a été effectuée par les élus du Pays Barrois. La démarche a permis de dégager les projets prioritaires et de fixer, au plus juste, les objectifs de réduction de consommation de l'espace relatifs aux zones d'activités économiques.

Ainsi, les surfaces disponibles équipées au sein des zones à conforter, remplir, finaliser, densifier, ou des zones à recycler, représentent près de 36 hectares de terrains à aménager à court-moyen terme (à l'horizon 2020).

Les projets d'extension et de création de zones d'activités économiques représentent respectivement 44 ha et 64 ha à l'horizon 2030.

En outre, le SCoT prévoit la possibilité pour les communes de créer de petites zones d'activités (moins de 2 ha).

Au total, ce sont 128 hectares qui sont programmés pour le développement de zones d'activités sur des terrains agricoles et naturels, soit 7,5 ha/an.

Sur l'ensemble du Pays Barrois, les consommations d'espace liées à des projets de développement économique liés au projet Cigéo sont inscrites au SCoT. Une partie de ces consommations d'espace est exclue du calcul de consommation d'espace lié au grenelle de l'environnement, selon un système de bonification lié au temps d'accès au site de Cigéo (voir explications dans le DOO).

⁴ Evolution annuelle des dix dernières années extrapolées à partir des données MAJIC2 (1999-2008) ; évolution annuelle projetée estimée sur 17 ans (2014-2030)

Zones d'activités économiques	Surfaces (en ha)		
	Court-moyen terme (horizon 2020)	Moyen-long terme (horizon 2030)	Très long terme (après 2030)
Extension de ZAE	28	16	59,9
Création de ZAE	34,3	30	152,45
Création de petites ZAE (moins de 2 hectares)	20		-
Surfaces totales programmées pour l'extension et la création de ZAE	128,3		212,35

SCOT DU PAYS BARROIS

PROJETS DE ZAE - COURT ET MOYEN TERMES Avant 2030

Surfaces disponibles équipées : zones à conforter, zones à remplir, finaliser ou densifier

- | | |
|--|---|
| 1 : Zone "Au Crozelier", Abainville | 8 : Zone des Annonciades, Ligny-en-Barrois |
| 2 : Zone de la Forêt, Ancerville | 9 : Zone de la Grande Terre (2e tranche), Longeville-en-Barrois |
| 3 : Zone industrielle de Popey, Bar-le-Duc | 10 : Zone de la Tresse, Revigny-sur-Ornain |
| 4 : Parc d'activités économiques de la Houquette, Cousances-les-Forges | 11 : Extension du site Auchan, Savonnières-devant-Bar |
| 5 : La Voie d'Ornain (au bord RD966), Givrauval | 12 : Zones de la Grande Varenne et du Vieil Orme (Varney), Val d'Ornain |
| 6 : Zone de Gondrecourt - Hôtel d'entreprises, Gondrecourt-le-Château | |
| 7 : Zone de la Ballastière, Ligny-en-Barrois | |

Extension de ZAE

- | | |
|---|--|
| 1 : Zone artisanale et commerciale - RD 966, Abainville | 5 : Extension de la zone de Trois Fontaines, Robert-Espagne |
| 2 : Extension de la zone de la Forêt, Ancerville | 6 : Extension de la zone de l'usine "Rhovil", Tronville-en-Barrois |
| 3 : Zone des Longues Raies, Contrisson | |
| 4 : Extension du PAE de la Houquette, Cousances-les-Forges / Rupt-aux-Nonains | |

Création de ZAE

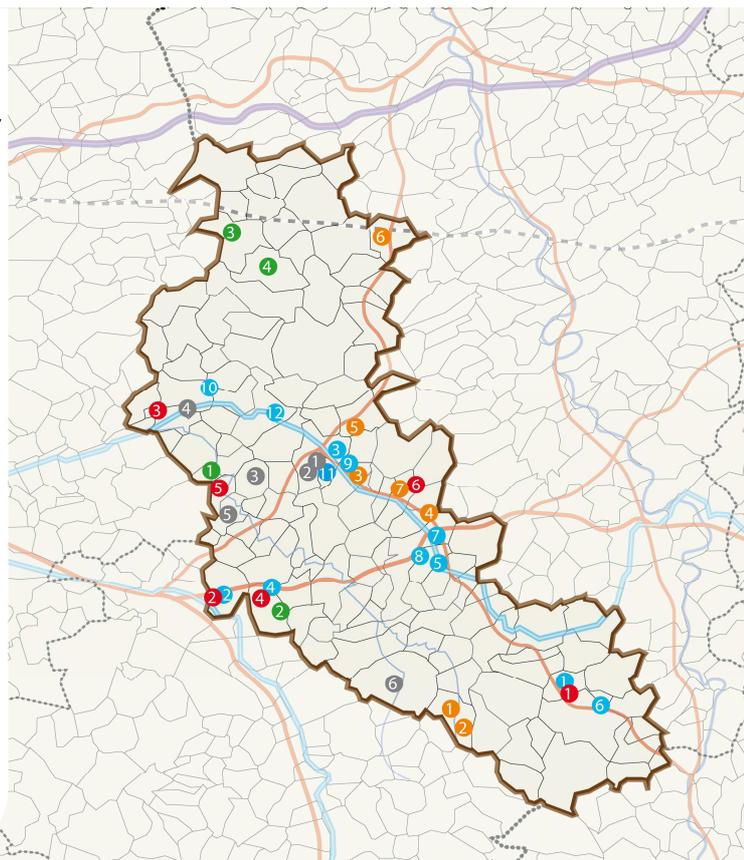
- | | |
|--|---|
| 1 : Zone d'implantation de l'installation souterraine pour le projet CIGEO, Bure | 5 : Zone de la Voie Sacrée (axe Bar-le-Duc/Verdun), Naives-Rosières |
| 2 : Zone d'implantation de l'installation de surface du projet CIGEO, Bure | 6 : Zone de la gare Meuse IGV, Trois Domaines |
| 3 : Zone à l'entrée sud de Longeville-en-Barrois | 7 : Zone "Le Franc Journal", Tronville-en-Barrois |
| 4 : Zone de l'échangeur routier, Ligny-en-Barrois / Velaines | |

Création de ZAE de moins de deux hectares

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| 1 : Beurey-sur-Saulx | 3 : Seuil d'Argonne |
| 2 : Cousances-les-Forges | 4 : Vaubecourt |

Friches à traiter, restructurer, avec une vocation principale de développement économique

- | | |
|---|--|
| 1 : Zone des anciennes casernes Oudinot (rue Bradler), Bar-le-Duc | 4 : Zone "La Tuilerie", Revigny-sur-Ornain |
| 2 : Galeries marchandes Place de la République, Bar-le-Duc | 5 : Zone des anciennes papeteries Joand'heurs, Lisle-en-Rigault |
| 3 : Friche Hoppecke, Trémont-sur-Saulx | 6 : Site d'Ecurey - Pôle d'Excellence Rurale, Montiers-sur-Saulx |



22

De plus, le SCOT du Pays Barrois encadrera la mise en œuvre et la réalisation des projets de zones d'activités économiques.

Il s'agira notamment d'orienter chaque projet d'aménagement vers le respect de l'environnement, dans la mesure du possible en fonction des contraintes du site retenu.

Avant d'envisager la création d'une nouvelle zone, il s'agira de valoriser les opportunités existantes en termes :

- de développement prioritaire des activités économiques dans le tissu urbain existant, dans la mesure où les nuisances générées par ces activités sont compatibles avec la proximité d'espaces résidentiels,
- de densification des zones d'activités existantes,
- d'anticipation des reconversions de ZAE existantes,
- de reconquête des friches.

Dans le cas de la création de nouvelles ZAE, autant que possible, il sera préférable que les sites d'implantation soient proches des zones actuellement urbanisées, en particulier des ZAE existantes, afin de bénéficier d'une desserte existante suffisamment dimensionnée (voirie, réseaux, communications numériques), et de limiter la consommation de l'espace agricole et naturel.

On pourra également s'inspirer de préconisations issues de la démarche AEU® (approche environnementale de l'urbanisme).

Ainsi, lors de l'élaboration des différents projets, on tiendra compte :

- **de la gestion de la ressource eau et de sa qualité** : permettre l'infiltration naturelle des eaux pluviales et ralentir leur ruissellement, mettre en œuvre des techniques de proximité pour le traitement des eaux usées et la réutilisation des eaux pluviales, ...
- **des choix énergétiques** : orientation et implantation pertinentes des bâtiments, choix des matériaux, maîtrise durable des ressources (réseau de chaleur à étudier, ...), diminution de l'impact sur l'environnement, réglementation thermique, ...
- **de la gestion des déplacements et du stationnement** : maîtriser et favoriser l'accès à tous, prendre en compte les transports en commun, les favoriser, développer les modes doux, ...
- **de la diversité biologique** : identifier et protéger le patrimoine du territoire et du site, maintenir l'équilibre naturel, assurer une gestion pérenne, valoriser la richesse paysagère, ...
- **du paysage** : préserver et valoriser si possible le patrimoine bâti et naturel, le paysage et la qualité visuelle, soigner l'aspect et la construction des futurs bâtiments, soigner l'aménagement des espaces non construits, traiter les franges urbaines, ...
- **de la gestion des déchets** : maîtriser le flux des déchets et les impacts des futures activités, intégrer dans le projet l'exigence de limitation et de valorisation des déchets de chantier, ...
- **de l'environnement sonore** : limiter les émergences sonores et organiser l'espace en fonction des sources de nuisances, ...

23

Enfin, l'un des principaux **projets d'infrastructures** attendus sur le Pays Barrois concerne la poursuite de l'aménagement de la R.N.135 entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, jusqu'à la R.N.4. Une emprise a été projetée pour la réalisation de cet aménagement. En comparaison avec l'aménagement de la LGV-Est, la réduction de la consommation de l'espace sera très importante pour les infrastructures structurantes.

De même, une enveloppe prévisionnelle a été décidée pour la **réalisation d'équipements publics**. Elle a été réduite par rapport au rythme constaté sur la dernière décennie, le but étant que les collectivités réalisent, autant que possible, les équipements publics au sein de l'enveloppe urbaine existante.

Ainsi les **objectifs de réduction de la consommation de l'espace** sont les suivants :

	Rappel du bilan des 10 dernières années	Projections des besoins pour les prochaines années (2014/2030)	Objectifs à l'horizon 2030
Habitat <i>(hors infrastructures de desserte)</i>	13 ha/an	10,6 ha/an <i>(extensions urbaines)</i>	- 18,5 %
Activités économiques	8,3 ha/an	7,5 ha/an <i>(extension et création ZAE)</i>	- 9,6 %
Infrastructures structurantes	15,3 ha/an	2,9 ha/an	- 81 %
Equipements	2,15 ha/an	1 ha/an	- 52,3%
TOTAL	38,75 ha/an	22 ha/an	- 43,2%

1.5. Promouvoir un urbanisme plus identitaire et durable, valorisant l'habitat existant

Le SCoT demandera aux acteurs du territoire de favoriser la reconquête urbaine et la requalification du parc de logements.

Tout en répondant aux besoins de la vie contemporaine (confort, stationnement, ...), cette démarche doit s'accompagner du respect du patrimoine bâti.

Ainsi, le SCoT du Pays Barrois prescrira l'identification du bâti remarquable dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, CC), à partir de l'inventaire départemental et de la connaissance des élus et associations locales. Une fois l'analyse réalisée, les communes ou les EPCI en charge des documents d'urbanisme s'interrogeront sur le degré de protection à imposer dans leur PLU.

En outre, les recommandations du SCoT doivent intégrer les principes de construction durable et écologique au sein des nouvelles zones à urbaniser (économies d'énergie, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets, gestion des déplacements et du stationnement, limitation des surfaces imperméabilisées, limitation des nuisances, intégration paysagère et plantations, ...).

Il est en effet nécessaire que le SCoT encourage les modes d'habitat durable et mette l'accent sur la qualité urbaine des nouvelles opérations (valorisation des espaces publics, développement des liaisons piétonnes, intégration paysagère, ...).

De plus, l'urbanisme traditionnel sur le Pays Barrois se compose de formes urbaines concentrées et densément bâties (constructions jointives). Le SCoT proposera donc de privilégier une certaine densité bâtie dans les futurs projets d'aménagement et de construction.

Ainsi, le SCoT pourra s'accompagner d'un guide de bonnes pratiques des constructions, incluant notamment des recommandations illustrées. Il pourra également s'appuyer sur un document produit par le CAUE de la Meuse, qui met en avant les formes de contribution possible de l'urbanisme rural et de l'architecture traditionnelle aux enjeux du développement durable. Ce type de document pourra être décliné pour la requalification et la rénovation du bâti existant. Parmi les thématiques abordées, on pourra trouver des recommandations en termes d'économies d'énergie des constructions.

1.6. Organiser et adapter l'offre de services

Il s'agira d'accompagner l'évolution de l'offre de services à la population, dans un double objectif :

- Mieux répondre aux attentes de la population afin de rendre le territoire plus attractif, dans un contexte de pression sur les finances publiques,
- Anticiper le fort vieillissement à venir de la population, et organiser en conséquence l'offre de santé.

Dans ce contexte, l'évolution des services de santé devra prendre appui sur l'armature urbaine hiérarchisée prévue pour le territoire à l'horizon 2030.

Il s'agira donc de conforter l'offre de santé selon les modalités suivantes :

- Maintenir et permettre le développement de l'offre d'équipements de santé du Pôle Santé Sud Meusien de Bar-le-Duc et tout particulièrement les équipements non présents sur le reste du territoire : Centre Hospitalier, gynécologie, maternité, cardiologie, diabétologie, médecine physique et de réadaptation...
- Consolider et aménager une offre d'équipements complémentaires sur les pôles intermédiaires et de proximité : maisons de santé, cabinets médicaux, EHPAD, pharmacies, ...
- Appuyer les politiques d'accès aux soins en milieu rural sur les pôles de proximité, qui permettront de maintenir une couverture médicale pour toutes les communes et habitants de l'espace rural.
- Déterminer, au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs, les orientations à mettre en oeuvre dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées pour rendre l'offre de soins viable et pérenne.

26

Il s'agira également de conforter l'offre de services à la population, en cohérence avec l'armature urbaine prévue dans le SCoT.

- Appuyer le développement de l'offre d'équipements et de services sur les pôles de l'armature territoriale (« cœur » urbain du territoire, pôles intermédiaires, pôles de proximité, pôles locaux) dans une logique de complémentarité, de mutualisation et de mise en réseau.
- Renforcer le rayonnement de l'offre d'équipements et de services du cœur urbain, notamment en implantant sur le cœur urbain les équipements, infrastructures et services d'envergure « Pays ».
- Favoriser le développement des services à la personne existants et l'émergence de nouveaux services.
- Accompagner la professionnalisation des acteurs, notamment dans le cadre de leur mise en réseau ou de leur formation (Relais d'Assistantes Maternelles, ...).
- Développer les équipements sportifs, culturels et de loisirs, afin de renforcer l'attractivité résidentielle et la qualité de vie du territoire,
- Renforcer et améliorer la qualité de l'offre hôtelière et d'hébergement, afin d'accompagner la stratégie de développement de l'activité touristique du Pays.

1.7. Organiser l'offre commerciale

La stratégie commerciale du SCoT s'inscrit dans la logique d'un renforcement de l'armature urbaine du territoire.

Il s'agit de concilier deux objectifs :

- Orienter le développement de l'offre commerciale de manière à favoriser le rayonnement de l'armature urbaine sur le territoire, tout en limitant la tendance au développement commercial en périphérie, dans des secteurs parfois inaccessibles en transport collectif ;
- Inscrire la stratégie commerciale dans la logique d'un renforcement de l'attractivité commerciale du Pays, en prenant acte des nouvelles attentes et pratiques des consommateurs (renforcement du lien entre pratiques commerciales et loisirs, développement du discount, forte croissance des achats par internet...).

Le SCoT vise donc à promouvoir une organisation globale de l'appareil commercial, en lien avec l'armature urbaine du territoire. Cela passera notamment par les mesures suivantes :

- L'identification de trois zones commerciales stratégiques (zone de la Grande Terre à Bar-le-Duc, centre de Bar-le-Duc, zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois), qui constitueront les secteurs privilégiés pour le développement d'une offre commerciale structurante.
- Le maintien de l'offre existante dans le cœur urbain (notamment Fains-Véel) et le renforcement de l'offre structurante proposée par l'armature urbaine (dont le secteur Ville Haute de Bar-le-Duc) afin de limiter l'évasion commerciale, dans le cadre d'une approche coordonnée avec l'offre de Saint-Dizier.
- Le maintien et le développement d'une offre commerciale diversifiée dans les pôles intermédiaires (Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Gondrecourt-le-Château, Ancerville/Cousances), en lien avec une stratégie d'aménagement et de requalification du centre urbain.
- La possibilité de développer une offre commerciale dans le sud du Pays Barrois, en lien notamment avec le développement prévisible de Cigéo.
- L'organisation d'une offre commerciale de proximité à l'échelle de chaque bassin de vie, soit sous la forme de commerces classiques implantés en centre-bourg, soit sous la forme de commerces itinérants.
- La préservation et valorisation des locaux commerciaux en centre-ville et centre-bourg.

1.8. Améliorer l'accessibilité du territoire et mettre en place les conditions d'une mobilité durable

La stratégie d'organisation de la mobilité sur le SCoT s'inscrit dans un contexte marqué par trois évolutions fortes :

- la hausse tendancielle du coût des énergies fossiles, qui renchérit le coût des déplacements automobiles ;
- le vieillissement de la population, qui induit un plus fort besoin de proximité ;
- le contexte de baisse des moyens publics, qui limite les marges de manœuvre en termes de financement d'infrastructures et de services de transport.

Il s'agit donc d'anticiper ces évolutions fortes, en réduisant autant que possible la progression des distances quotidiennes « incompressibles » (liées à la localisation de l'habitat et de l'emploi, par exemple), et en limitant la dépendance à l'usage de l'automobile individuelle.

Cette stratégie s'inscrit également dans la volonté d'améliorer l'accessibilité du pôle de Bar-le-Duc, en lien avec la vallée de l'Ornain et le projet Cigéo, afin de conforter la stratégie de renforcement de son attractivité et de son rayonnement.

Cette double stratégie, qui repose sur l'amélioration des réseaux, l'organisation de l'offre de transport et le développement de l'intermodalité, est complémentaire de celle visant à renforcer l'armature urbaine du territoire, à limiter l'extension de l'habitat en dehors des tissus urbains déjà constitués, et à promouvoir la mixité fonctionnelle des nouveaux programmes d'aménagement afin de limiter les distances quotidiennes et promouvoir les modes de déplacement doux.

L'amélioration de l'accessibilité du territoire et la mise en place des conditions d'une mobilité durable passeront par une série de mesures :

- concernant l'amélioration de la desserte globale du territoire (pour les voyageurs aussi bien que pour le fret) ;
- concernant le développement et l'organisation d'une offre globale de transport à l'échelle des bassins de vie ;
- concernant la desserte du secteur de Cigéo.

28

Amélioration de la desserte globale du territoire

Renforcement de l'offre ferrée

Il s'agira de viser l'amélioration des connexions des pôles du territoire avec les pôles extérieurs. Cela passera notamment par les mesures suivantes :

- maintenir et optimiser la desserte ferroviaire au niveau de la gare Meuse TGV, en tenant compte de l'évolution positive de la fréquentation de la gare, tout en maintenant la fréquence des liaisons entre Bar-le-Duc et Paris Est,
- renforcer les liaisons directes entre Bar-le-Duc et Nancy, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Metz.

Il s'agira par ailleurs d'examiner la possibilité et la faisabilité de la réouverture de certaines gares pour le trafic voyageurs (Ligny-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château). Enfin, il s'agira de renforcer le rôle des gares de Revigny-sur-Ornain et Nançois / Tronville pour permettre des dessertes locales.

Amélioration de l'offre de transport alternative à la voiture individuelle

Au-delà du renforcement de l'offre ferrée, il s'agit de viser l'amélioration de l'offre de transport alternative à la voiture individuelle, afin de limiter la dépendance des populations à un mode de transport de plus en plus coûteux en raison de la hausse du coût des énergies fossiles.

Le caractère rural peu dense d'une grande partie du territoire ne permet pas le déploiement d'une offre de transport régulière pour desservir l'ensemble des communes ; pour autant, il est possible de développer et d'optimiser l'offre existante.

Cela passera par différents moyens :

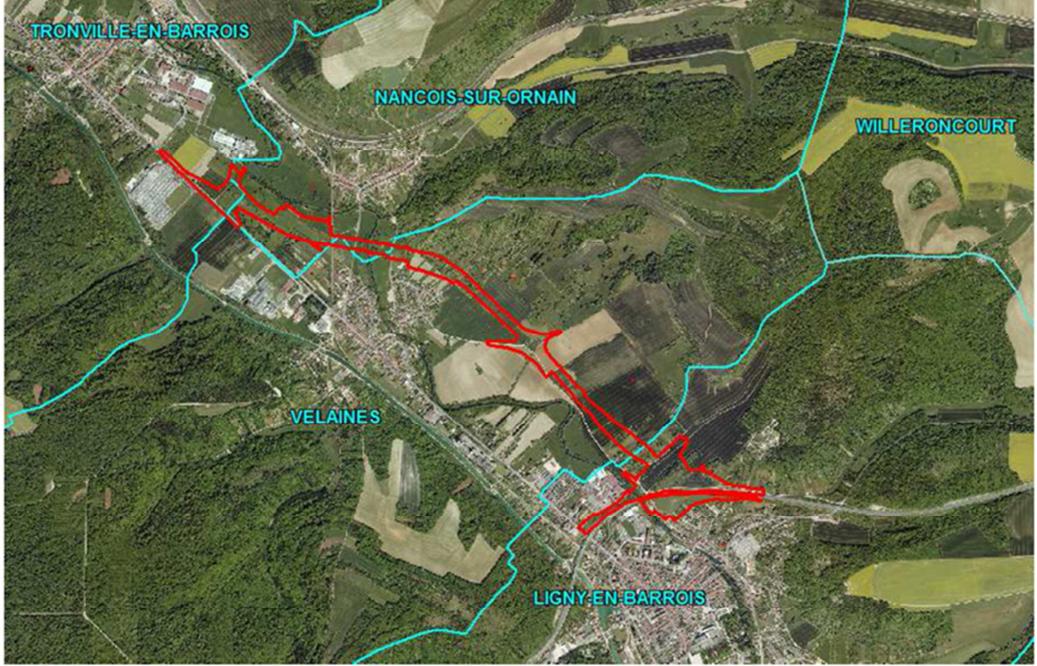
- Le développement d'une offre de transport collectif et de transport à la demande à l'échelle de la nouvelle Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse. Cette offre sera complémentaire de l'offre interurbaine proposée par le Conseil Général de la Meuse ;
- Le développement de l'offre interurbaine, permettant de relier les différents pôles du territoire, du nord au sud du territoire, en passant par les vallées de l'Ornain et de la Saulx (D152 puis D25, D127), en lien avec le pôle voisin de St Dizier ;
- Le développement, dans la mesure du possible, d'une desserte en transport collectif de secteurs structurants du territoire, tels que la zone commerciale de la Grande Terre à Bar-le-Duc (classée en ZACOM), et les zones d'activités ;
- Le développement du covoiturage, en lien avec les flux de transports et les possibilités d'implantation d'aires de covoiturage ;
- L'amélioration de la communication autour de l'offre existante par la réalisation d'un portail d'information unique sur l'offre de transports au sein du Pays Barrois.

L'amélioration de l'accessibilité routière

L'amélioration des axes routiers constitue une nécessité pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité globales du territoire, en particulier celles de Bar-le-Duc. Il s'agira de privilégier l'aménagement des axes routiers suivants :

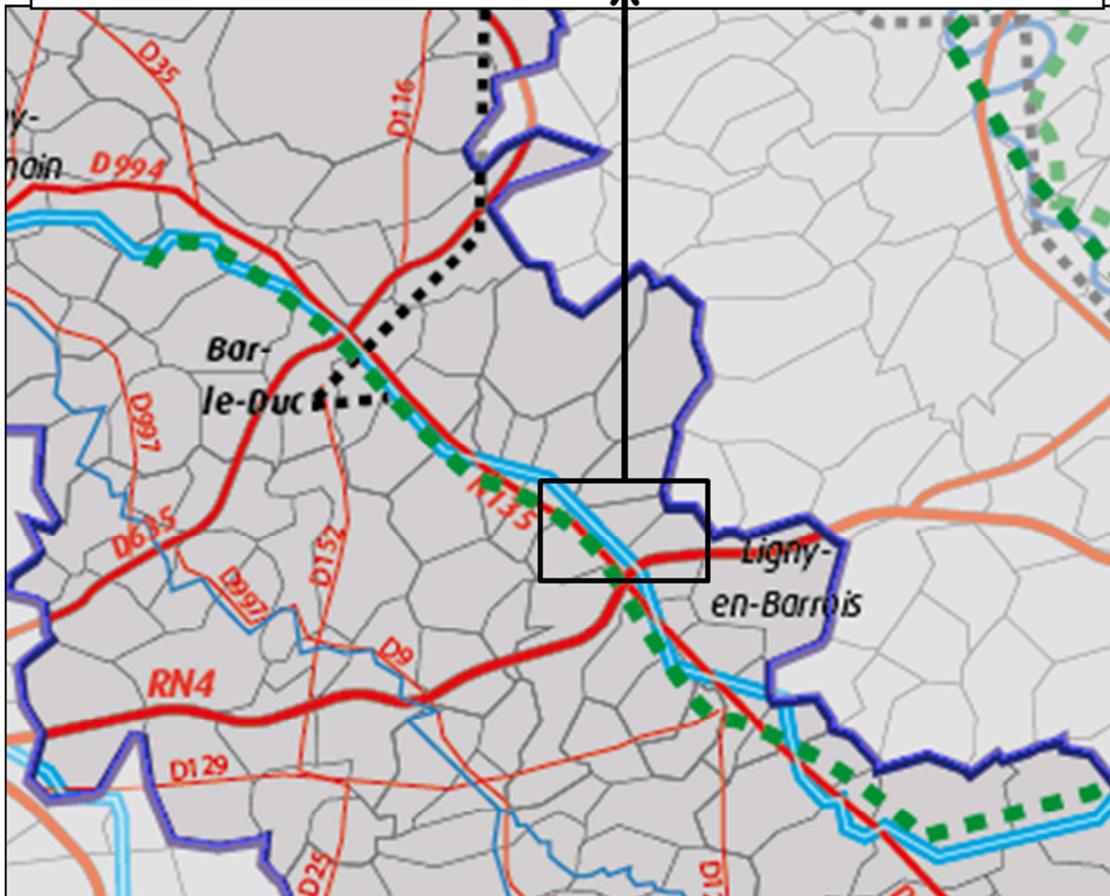
- La RN135 entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois (voir carte page suivante), puis la RD966 vers Gondrecourt-le-Château ;
- La RD960 puis la RD10 de Bure vers Void Vacon (RN4), mais aussi la RD60 vers Joinville ;
- La RD127 pour permettre l'accès à Cigéo ;
- La Voie sacrée (RD1916) entre Bar-le-Duc et la gare Meuse TGV.

Tracé de l'emprise correspondant aux acquisitions foncières prévues pour l'aménagement de la RN 135



En rouge : tracé de l'emprise du projet routier
En bleu : limites communales

source : DREAL Lorraine / CG 55



Le développement des usages de la voie d'eau

Le canal de la Marne au Rhin traverse le territoire du SCoT et est doté d'une armature portuaire, tant pour le commerce que pour la plaisance.

La voie fluviale constitue une opportunité pour développer de nouveaux usages, et limiter l'usage de la voie routière, notamment pour les activités économiques. Par ailleurs, le domaine public fluvial, aquatique et terrestre constitue une opportunité pour l'activité récréative et touristique du territoire.

Il s'agira d'encourager le développement des usages économiques et touristiques, à travers notamment :

- La valorisation de la voie fluviale pour le transport de fret et de matériaux de chantier, en particulier dans le cadre du projet de Bure, en aménageant le canal de Marne au Rhin et le site du port d'Houdelaincourt.
- La préservation de foncier et des facilités de desserte autour des ports fluviaux, pour permettre leur utilisation ultérieure, à des fins éventuelles d'aires de stockage et / ou de manutention (sites identifiés : Houdelaincourt, Velaines, Menaucourt, Mauvages).
- La valorisation de la voie fluviale pour un usage récréatif et de plaisance, avec un développement de services en ce sens, en prenant appui sur les 8 sites de plaisance existants et sur la véloroute.

Le développement des modes doux

Le développement de l'usage des modes doux constitue un levier à encourager dans le cadre du SCoT, tant pour réduire le recours à l'automobile pour des petites distances, que pour améliorer le rabattement sur le réseau de bus, ou pour développer les usages récréatifs du territoire.

Les modes doux constituent donc un mode de déplacement à encourager, en complémentarité de la voie verte le long de la vallée de l'Ornain. Il s'agira de développer le réseau existant à partir de la voie verte, et d'envisager son déploiement à terme sur la vallée de la Saulx, dans le cadre d'une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble du SCoT. Il s'agira également de raisonner en termes de complémentarité de ce réseau avec celui des transports urbains et interurbains, afin de favoriser l'intermodalité.

Il s'agira également de penser, dans la conception des zones d'activités et des zones commerciales, à la possibilité d'accéder et de se déplacer au sein de ces zones en modes doux.

Ces mesures seront articulées avec le souci de promouvoir la mixité des fonctions au sein des nouveaux programmes d'aménagement, afin de favoriser les modes de déplacement doux.

L'organisation du fret ferroviaire

Il s'agira de prévoir l'organisation du fret ferroviaire le long de la vallée de l'Ornain, en optimisant les complémentarités entre le trafic lié à Cigéo et celui généré par d'autres entreprises du territoire.

L'amélioration de la couverture numérique du territoire

Le développement et l'amélioration de la couverture numérique du territoire constitue un levier important pour accompagner l'amélioration de la mobilité sur le territoire. Il s'agit en effet d'améliorer l'accès aux réseaux internet et mobile, mais aussi de disposer d'outils performants pour développer des systèmes de coordination et d'information sur les transports (réservations en ligne, portails d'information...).

L'amélioration de la couverture numérique passera notamment par :

- la mise en œuvre du Schéma départemental d'aménagement numérique, dans le cadre d'un partenariat à établir avec le Conseil Général de la Meuse, l'Etat et les collectivités locales ;
- le développement de la couverture très haut débit devra se faire sur l'ensemble du territoire et en priorité sur les zones d'activités, le secteur de Bure (communes incluses dans un rayon de 10 kilomètres autour du site) et les principaux pôles urbains.

Développement et organisation d'une offre globale de transport par sous-territoires

Au-delà de ces objectifs globaux, il s'agira de veiller à l'organisation d'une offre de transport qui réponde réellement aux besoins de la population.

Pour cela, au-delà d'une amélioration globale de l'offre de transport à l'échelle du Pays Barrois, il conviendra de viser l'émergence d'une offre coordonnée et lisible à l'échelle de sous-ensembles territoriaux pertinents, structurés autour de pôles urbains, et valorisant l'intermodalité.

L'organisation de cette offre s'effectuera au niveau des sous-ensembles suivants :

- secteur Bar-le-Duc / Vallée de l'Ornain,
- secteur Ancerville - Cousances / Saint-Dizier,
- secteur Nord, autour de la gare Meuse TGV,
- secteur Sud, autour du secteur de Cigéo.

SCOT DU PAYS BARROIS

STRATEGIE TRANSPORT

Périmètres

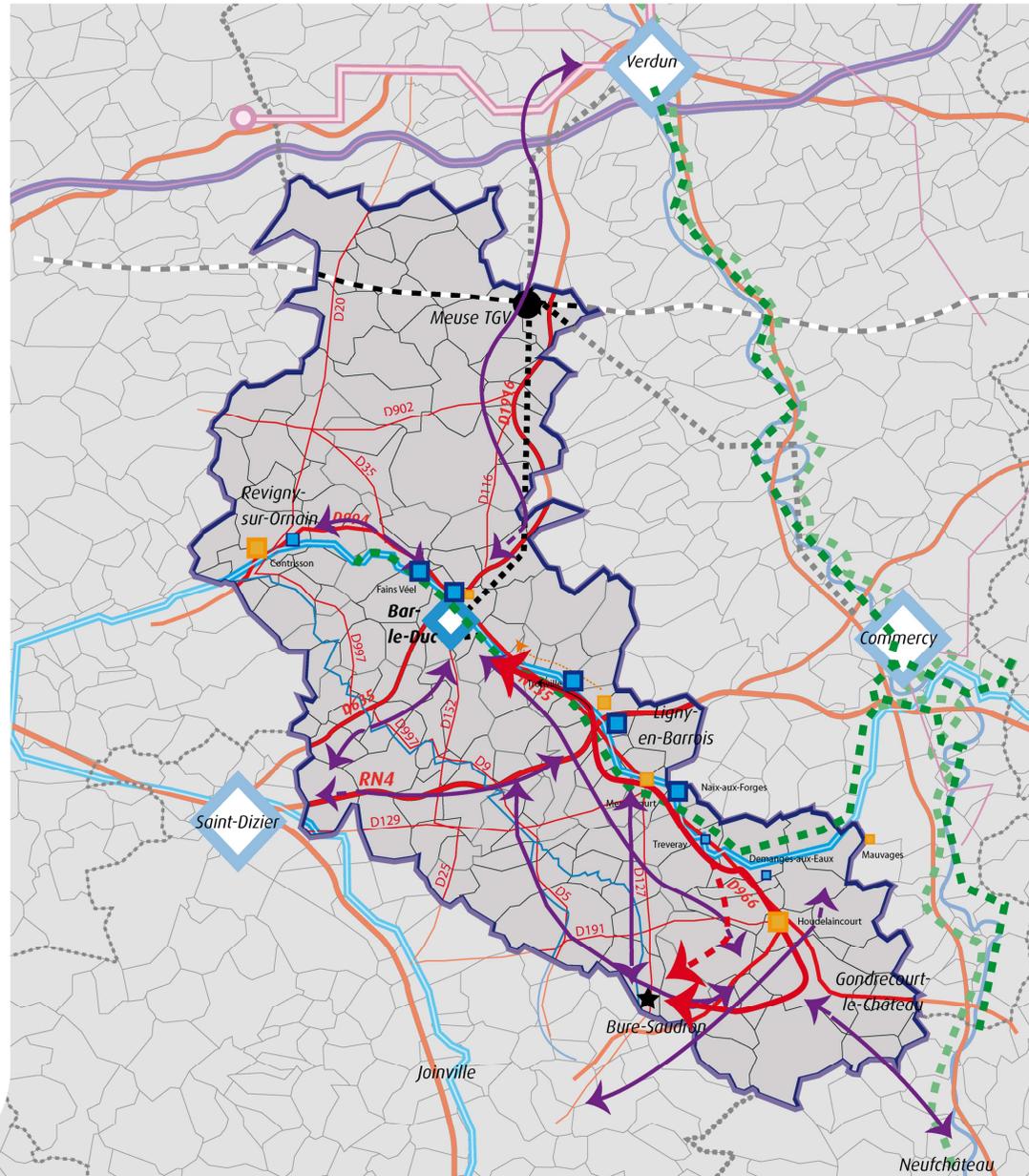
-  SCOT du Pays Barrois
-  Département
-  Région
-  EPCI

Infrastructures et réseaux

-  Réseau autoroutier
-  Réseau routier secondaire
-  Gare routière
-  Réseau ferroviaire LGV Est
-  Navettes TGV
-  Réseau hydrographique - Fleuve & canal
-  Voie verte
-  Liaison interurbaine à renforcer
-  Desserte fret de Cigéo

Ports

- Ports de commerce**
-  Importance majeure
 -  Importance secondaire
 -  Importance «relais»
- Sites de plaisance**
-  Importance majeure
 -  Importance secondaire
 -  Importance «relais»



La desserte de Cigéo

La desserte du laboratoire de Bure constitue un aspect essentiel pour le développement du sud du SCoT. Un débat public est actuellement en cours dans le cadre de l'élaboration du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire (SIDT) Meuse / Haute-Marne. Plusieurs scénarios de desserte sont soumises au débat.

La desserte de Cigéo dans le SIDT Meuse / Haute-Marne

L'ampleur du projet nécessite une réflexion approfondie autour de la desserte du site – transport de personnes et de matériaux – afin de l'optimiser tout en limitant les impacts tant du point de vue environnemental que pour le tissu résidentiel existant. Différents scénarii s'appuyant essentiellement sur les infrastructures existantes ont été mis en avant et soumis au débat public dans le cadre du projet Cigéo (précédé par l'élaboration du SIDT Meuse Haute-Marne). Dans tous les cas, l'usage des transports alternatifs sera à privilégier.

Fer

L'objectif est de permettre le transport des colis de déchets au plus près du site et sans rupture de charge, ainsi que permettre l'acheminement d'autres frets générés plus localement (frets de chantier, industriels ou agro-alimentaires).

Deux types de scénarios ont été proposés selon si l'accès ferroviaire se fera par l'ouest (raccordement St Dizier – Culmont-Chalindrey en vallée de la Marne) ou par l'est (raccordement Bar-le-Duc – Nancy). En cas de scénario comprenant une rupture de charge, des zones ont été délimitées pour rechercher les potentialités d'implantation d'une gare de transfert. Finalement trois scénarii ont été retenus et approfondis.

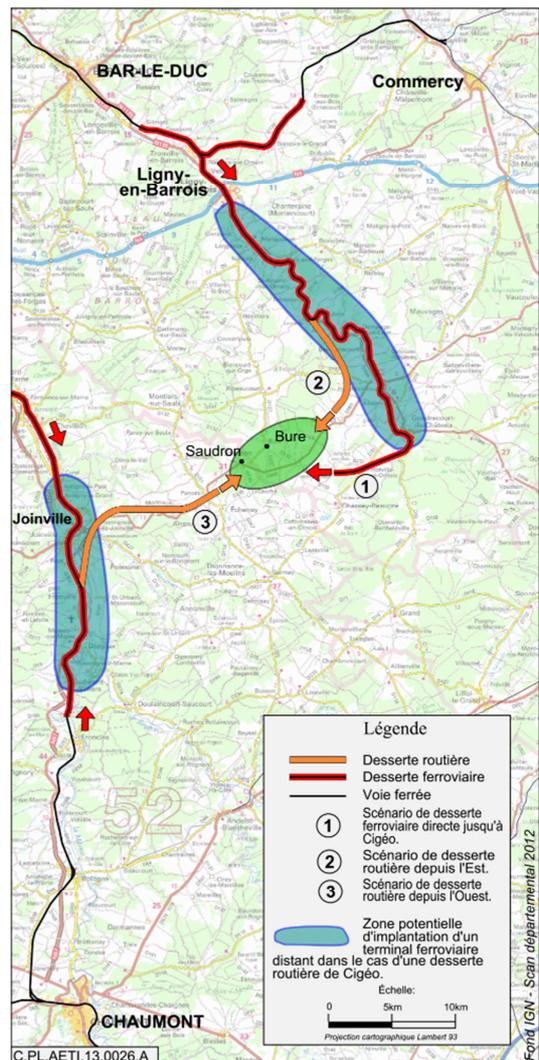
- *Le premier scénario consiste à réaliser une desserte ferroviaire directe de Cigéo depuis le réseau ferré existant dans la vallée de l'Ornain, ce qui évite une rupture de charge. Les aménagements sur le réseau existant (renforcement de la voie existante...) relèvent de la maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France (RFF) qui gère ces infrastructures. Le tronçon de raccordement à créer jusqu'à Cigéo (d'environ 15 kilomètres) serait réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Andra.*
- *Le second scénario consiste à implanter le terminal ferroviaire sur le réseau ferré existant dans la vallée de l'Ornain.*
- *Le troisième scénario consiste à implanter le terminal ferroviaire sur le réseau existant dans la vallée de la Marne.*

Dans ces deux derniers scénarios, les colis sont transportés par la route depuis le terminal ferroviaire jusqu'à Cigéo.

Route

L'objectif est d'organiser le transport de l'ensemble des frets et déplacements en donnant la priorité aux modes de transport présentant le moindre impact sur les espaces traversés et sur l'environnement.

9 options analysées en fonction des contraintes techniques en cas de transports exceptionnels (profil des routes et pentes notamment), de la maîtrise des impacts sur les territoires habités et des choix d'aménagements relatifs à la mise en connexion des différentes zones d'emplois, d'habitat et d'activités économiques. Selon les trois scénarii fer retenus, deux nécessitent une zone de transfert modal. Deux options sont retenues : la numéro 2 par la RD60 à destination de Joinville-Saudron, et la numéro 6 passant par la RD966 et la RD960 en destination de Ligny-en-Barrois/Houdelaincourt/Saudron.



Le SCoT privilégie les scénarii s'appuyant sur le réseau de la vallée de l'Ornain, qui constitue l'un des principaux axes structurants du développement du territoire.

Dans ce contexte, le SCoT privilégie l'utilisation de modes alternatifs aux transports individuels. En conséquence :

Fer

- Un effort devra être fait sur l'intégration paysagère des lignes et la réhabilitation des voies pour le passage des convois ferroviaires.
- La possibilité pour les entreprises locales d'utiliser la voie pour leurs frets doit être assurée.
- Il s'agira de préserver la possibilité future d'un trafic voyageurs sur la voie ferrée, sous réserve de la faisabilité technique et financière de ce projet.

Route

- Trois axes sont à aménager en priorité : la RN135 entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, puis la RD966 vers Gondrecourt-le-Château, la RD960 puis la RD10 vers Void-Vacon, et la RD127 vers Bure.
- Nécessité de mettre en place un transport collectif entre Bure et Ligny, mais aussi par la vallée de la Saulx.

Fluvial

- Le site de Cigéo se trouve dans une configuration favorable : il est situé entre le canal de la Marne au Rhin (CMR), à l'Est, et le canal entre Champagne et Bourgogne (CCB), à l'ouest. Le CMR se prolonge vers le sud par un embranchement jusqu'à Houdelaincourt, qui dispose d'un port de commerce avec bassin et quai.
- Dans ce contexte, il s'agira d'examiner la possibilité d'une desserte fluviale du projet Cigéo.

2. Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement

Le territoire du SCoT abrite des milieux naturels diversifiés, dont certains remarquables (étangs et forêts d'Argonne, vallées alluviales...) qui sont déjà protégés, gérés ou inscrits.

Ces habitats naturels constituent un socle essentiel de la biodiversité, et sont reliés par des continuités écologiques qui permettent la circulation des espèces.

Ces milieux naturels représentent un patrimoine mais aussi un atout pour le territoire, comme image, mais aussi comme facteur de développement touristique et comme ressource énergétique.

La nature dite « ordinaire » (vergers autour des villages, réseau de haies, zones humides « ordinaires ») est encore bien présente et participe aussi à l'identité du territoire.

Malgré les efforts de protection, le fonctionnement des milieux naturels reste menacé par l'artificialisation des sols (urbanisation, infrastructures...) et l'exploitation des ressources.

Or les milieux non bâtis doivent rester des atouts de développement pour le territoire du Pays Barrois.

Ils assurent de nombreux rôles : conservation de la biodiversité, activité agricole et sylvicole, exploitation des granulats, loisirs...

Le rôle que le SCoT veut donner à ces espaces naturels nécessite d'assurer leur pérennité en renforçant leur préservation, leur mise en valeur et leur gestion.

La préservation des milieux naturels non protégés peut être remise en cause par certains projets (urbanisation, infrastructures, carrières, parcs éoliens...), et le SCoT peut renforcer leur protection en interdisant par exemple l'implantation de certains équipements dans les zones naturelles les plus riches.

2.1. Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue

Le Grenelle de l'Environnement a mis l'accent sur un objectif prioritaire : la prise en compte de la biodiversité à travers la trame verte et bleue.

Cette trame verte et bleue est composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques et constitue un « outil d'aménagement du territoire », qui met en synergie les différentes politiques publiques pour une meilleure prise en considération de la biodiversité et son fonctionnement global.

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, précise que **le SCoT doit assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels, ainsi que la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.**

Sur le territoire du SCoT du Pays Barrois, la trame verte est composée de noyaux de biodiversité (grands massifs forestiers, vallées alluviales de l'Ornain, de la Saulx et de l'Aire, secteurs des étangs d'Argonne, milieux thermophiles..., inscrits en sites Natura 2000, ZNIEFF, ENS) et de corridors écologiques qui relient ces noyaux.

Le territoire du SCoT est aussi traversé par des voies de déplacement des oiseaux qui s'inscrivent dans un système d'échanges plus vaste (entre le lac de Madine et le lac du Der, par exemple, pour certaines espèces d'oiseaux d'eau).

Au sein des zones agricoles, les chapelets de bosquets et boqueteaux, ainsi que les haies, jouent un grand rôle dans le déplacement des espèces animales et constituent les éléments constitutifs des corridors biologiques.

Or les aménagements fonciers et l'évolution des pratiques agricoles ont eu tendance au cours des dernières décennies à entraîner dans certains secteurs du territoire du Pays Barrois, la disparition ou du moins une forte simplification de cette trame arbustive et arborescente.

Ce réseau de réservoirs de biodiversité et de corridors est perturbé dans certains secteurs, comme la vallée de l'Ornain entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, par l'extension de l'urbanisation. Et les grandes infrastructures (routes : RN4 et RN135 essentiellement, voies ferrées notamment la LGV-Est, canal de la Marne au Rhin) qui traversent le territoire constituent aussi des coupures fortes, qui perturbent ou interrompent certains corridors, ou traversent des noyaux de biodiversité.

La trame bleue basée sur les cours d'eau et les prairies alluviales, les étangs, mares et autres zones humides, est quant à elle remise en cause par les barrages, le drainage des zones humides, l'exploitation des graves dans les vallées alluviales, ...

L'Ornain à l'aval de Bar-le-Duc présente un lit qui divague au sein de son lit majeur, et la préservation des conditions qui permettent cette mobilité du lit de la rivière est rappelée dans le SDAGE Seine-Normandie.

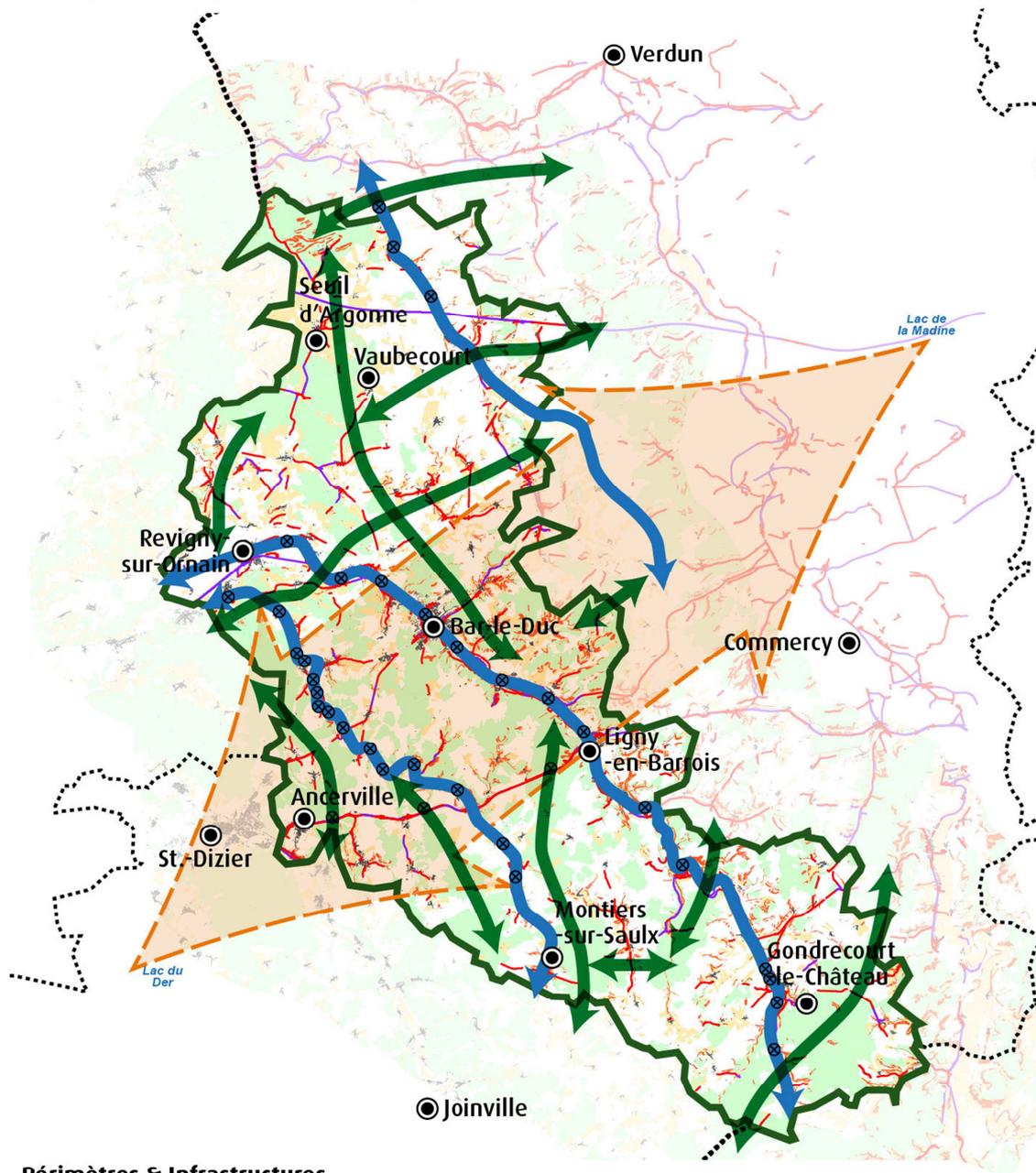
L'analyse de la TVB du SCoT du Pays Barrois visant à affiner les éléments de la TVB établie par la Région Lorraine a permis de définir des objectifs à inscrire dans le PADD :

- **Améliorer la connaissance des milieux naturels du territoire ;**
- **Renforcer la biodiversité par la protection et la mise en réseau des espaces naturels sensibles**, en protégeant l'ensemble des grands réservoirs de biodiversité (ZNIEFF de type 1, Zones Natura 2000) et les grandes continuités écologiques ;

- **Maintenir des coupures vertes entre les villages et en particulier dans les vallées** comme celle de l'Ornain, où il y a lieu d'éviter une urbanisation continue ;
- **Conserver les possibilités de divagation du lit de l'Ornain à l'aval de Bar-le-Duc**, en empêchant toute urbanisation au sein de son lit majeur ;
- **Protéger les zones humides remarquables et assurer une prise en compte des zones humides ordinaires lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme locaux** ;
- Maintenir et restaurer le réseau de bosquets, boqueteaux et haies dans les secteurs prioritaires identifiés dans l'étude de la TVB ;
- Eviter le développement des espèces invasives végétales et animales.

SCOT DU PAYS BARROIS

TRAME VERTE ET BLEUE



39

Périmètres & Infrastructures

- SCOT du Pays Barrois
- Région
- Département
- Zone urbanisée

Milieux structurants

- Milieux structurants et continnum forestiers
- Milieux structurants et continnum des milieux ouverts
- Milieux structurants et continnum des milieux thermophiles

Principaux corridors écologiques

- ⇨ Terrestre
- ⇨ Aquatique
- ⇨ Aérien
- ⊗ Rupture de corridor liée à une infrastructure (corridor terrestre) ou à un barrage (corridor aquatique)

Réseaux fragmentants

- Infrastructures à fragmentation très forte
- Infrastructures à fragmentation forte



0 20 km

2.2. Gestion durable de la ressource en eau

Préservation de la réserve en eau

La ressource en eau du territoire est importante et de bonne qualité, elle doit satisfaire aux besoins actuels et futurs de la population.

Cette ressource est principalement située dans la vallée de l'Ornain, où les captages d'eau potable sont nombreux, mais aussi dans la partie Sud-Ouest du territoire où la circulation des eaux souterraines est sujette aux phénomènes karstiques, avec une forte vulnérabilité.

Des échanges entre les nappes souterraines et les cours d'eau sont aussi observés ; ils rendent encore plus complexes les circulations de l'eau, et la vulnérabilité de cette ressource.

Le SCoT préservera les espaces naturels (massifs forestiers, prairies alluviales) qui s'étendent au droit des périmètres de protection des captages d'eau potable ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Rationalisation de l'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la population est assurée par de nombreuses structures (syndicats, SIVOM, Communauté d'agglomération, Communautés de communes). Dans certains secteurs (CA Bar-le-Duc Sud Meuse / territoire de l'ancienne CC de Bar-le-Duc, CC Saulx et Perthois...), la longueur et l'ancienneté du réseau se traduisent par des rendements très faibles.

Le SCoT veillera à assurer une meilleure utilisation de la réserve en eau, en favorisant le regroupement des structures de gestion, en s'assurant de l'adéquation entre la ressource et les besoins, et en limitant les extensions de l'urbanisation qui nécessitent des allongements conséquents des réseaux.

40

2.3. Valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine au service de l'attractivité du territoire

Le Pays Barrois possède des paysages de qualité (vallée de la Saulx, Argonne...) et un patrimoine architectural riche et varié (maisons en pierre de taille du Perthois et de la vallée de la Saulx, maisons à pans de bois de l'Argonne...) qui représentent avec les milieux naturels une véritable richesse pour le territoire.

Ces éléments sont par endroits soumis à des pressions (extensions urbaines, bâtiments d'activités isolés, parcs éoliens...) dont les effets ne sont pas maîtrisés.

De même, certaines friches industrielles constituent des points noirs dans le paysage.

Les couronnes de vergers et de jardins, qui entourent de nombreux villages, présentent un intérêt paysager certain et constituent, d'une part, une zone tampon entre le bâti et les terrains agricoles et, d'autre part, l'une des caractéristiques du village lorrain.

Or l'on constate que la conjugaison de divers phénomènes (aménagements fonciers, évolution en friches de ces espaces, extensions de l'urbanisation, ...) a provoqué dans certaines communes un grignotage voire une disparition de ces zones tampons.

Par ailleurs, l'implantation en entrée de ville de zones d'activités à l'urbanisation mal maîtrisée conduit à une dégradation de la qualité paysagère de celle-ci.

Le SCoT mettra en œuvre les mesures permettant d'améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des nouvelles extensions de l'urbanisation.

Ces mesures concerneront aussi bien les extensions urbaines liées aux activités que celles liées à l'habitat.

Ces extensions se feront dans le respect des éléments de la trame verte et bleue, et en assurant les liaisons avec la trame bâtie existante.

Le SCoT veillera aussi à préserver et valoriser les paysages et patrimoines emblématiques et identitaires.

Les futures extensions du tissu bâti se feront en préservant, lorsqu'elle existe encore, la couronne de vergers et jardins, ou en la reconstituant.

Les actions visant à favoriser la reconversion des espaces dégradés (friches industrielles, commerciales, entrées de ville...) seront encouragées.

2.4. Limitation de l'exposition aux risques

Le risque inondation est le risque naturel le plus important sur le territoire du Pays Barrois.

Les principaux cours d'eau (l'Ornain, la Saulx et l'Aire) débordent assez fréquemment, provoquant des inondations qui présentent des risques pour les personnes et les biens.

Cette prise en compte du risque est bien assurée sur l'Ornain, avec les Plans de Prévention des Risques inondations (PPRi), mais les autres cours d'eau ne disposent pas de tels plans.

La réduction des risques d'inondations est un objectif du SCoT.

Les mesures prises dans le cadre du SCoT doivent permettre de réduire l'exposition de la population aux risques d'inondations, et de limiter l'aggravation de ces risques.

Le SCoT préservera de l'urbanisation les champs d'expansion des crues connus (zones inondables), les zones permettant le maintien de la dynamique des cours d'eau (ex : zone de divagation de l'Ornain), les bords des cours d'eau (préservation de la ripisylve et d'une bande non urbanisable), et favorisera l'utilisation de techniques douces de gestion des eaux pluviales (recueil, infiltration, stockage...) pour les zones et programmes d'urbanisation future.

Le risque mouvement de terrain est essentiellement limité au secteur qui s'étend au Sud-Ouest de Bar-le-Duc, où les mouvements de terrain sont liés aux phénomènes karstiques, ainsi qu'aux secteurs de Savonnières-en-Perthois (PPR cavités approuvé) et d'Ancerville (PPR cavités prescrit), concernés par l'exploitation ancienne de carrières souterraines de pierre calcaire.

Le SCoT interdit l'urbanisation dans les secteurs concernés par un aléa très fort et fort.

Le risque technologique est présent dans la vallée de l'Ornain au droit de deux établissements industriels classés SEVESO, et lors du transport de matières dangereuses.

Une fois réalisé, le projet Cigéo (stockage souterrain de déchets nucléaires dans le secteur de Bure) générera aussi un **risque technologique**.

La mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques permettra de limiter l'exposition des habitants à ces risques industriels.

2.5. Limitation de l'exposition aux nuisances

Limiter les impacts du bruit sur les populations

Les nuisances sonores sont essentiellement concentrées le long des grandes infrastructures de transport (routes et voies ferrées), et elles concernent quelques zones urbanisées.

Le développement des zones d'habitat à proximité des infrastructures bruyantes sera limité (recul imposé), et des mesures de réduction des nuisances sonores seront mises en place.

Réduire le risque lié à la pollution des sols

Plusieurs friches industrielles sont présentes sur le territoire, et la pollution de leurs sols représente un danger pour la santé des habitants et un risque de pollution des eaux.

Le traitement des sites pollués est incité par le SCoT, afin de supprimer les risques de pollution et les effets sur la santé de la population.

La reconquête de ces sites sera privilégiée, pour permettre de limiter la consommation de foncier agricole ou naturel.

Conserver une bonne qualité de l'air

La qualité de l'air est jugée globalement bonne sur le territoire, et le maintien de celle-ci est un gage de santé publique et de protection des espaces naturels et agricoles.

Le projet d'aménagement du territoire défini par le SCoT favorise la réduction des émissions des polluants et des gaz à effet de serre (renforcement des transports collectifs, réduction des distances parcourues).

Réduire le volume de déchets

Le Grenelle de l'Environnement fixe des objectifs de réduction des quantités de déchets produites, et préconise un accroissement du tri.

Le tri des déchets ménagers et le recyclage des déchets (agricoles, BTP...) sera favorisé.

Les besoins en équipements de traitement seront anticipés.

2.6. Lutte contre le changement climatique

Afin de relever le défi des crises énergétiques et climatiques, le SCoT doit réduire les émissions du territoire liées aux déplacements et au bâti, en limitant la consommation de l'espace et en rapprochant les lieux de résidence des pôles d'activités.

Pour contribuer à atteindre notamment les objectifs fixés par le Plan Climat Energie Territorial du Pays Barrois, le SCoT se fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique en lien avec le développement des énergies renouvelables, avec pour conséquence une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions. Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs européens des 3 x 20 (diminuer de 20 % les émissions de GES, augmenter de 20 % l'efficacité énergétique et produire 20% d'énergies renouvelables).

Accroître la part de l'énergie bois

Le taux élevé de boisement du Pays Barrois permet déjà d'alimenter des chaufferies dans des industries et des équipements publics, et de chauffer plus de 8000 foyers.

Le Plan d'Approvisionnement Territorial doit permettre dans l'avenir de renforcer encore la part de l'énergie bois.

Le SCoT encouragera le développement de cette filière plus respectueuse de l'environnement, en veillant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique.

44

Favoriser le développement des énergies renouvelables

La production d'énergie renouvelable est actuellement assurée sur le Pays Barrois par l'éolien, avec 94 éoliennes installées pour une puissance de près de 200MW. Les autres sources d'énergie renouvelable : méthanisation, hydroélectricité, photovoltaïque et géothermie sont pour le moment sous-utilisées.

Le SCoT favorisera la production et le développement des énergies renouvelables pour réduire la consommation d'énergies fossiles, mais tout en s'assurant que le développement de ces nouvelles filières se fera dans le respect de l'environnement (milieux naturels, paysages, ressources, valorisation d'espaces enclavés inutilisables à d'autres usages).

Réduire les consommations énergétiques et s'adapter au changement climatique

Les consommations énergétiques du Pays Barrois sont liées au résidentiel, aux activités tertiaires et aux transports.

La forte proportion de maisons individuelles dans le parc de logements explique cette part importante de la consommation énergétique liée au résidentiel. L'amélioration de l'isolation des logements anciens permettra de réduire ces consommations en grande partie liées aux besoins en chauffage.

Les nombreux déplacements en véhicule particulier liés aux parcours domicile/travail, domicile/services ou encore domicile/commerces sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à

effet de serre. Le rapprochement de la population des pôles d'activités, des commerces et des services doit permettre de réduire de manière notable ces émissions.

L'énergie sera prise en compte dans les différents choix d'aménagement du territoire : densification des programmes d'habitat, réduction des distances de parcours entre habitat et activités, mobilisation des ressources énergétiques locales, renforcement de l'offre en transports en commun, développement des modes doux de déplacements.

L'amélioration de la performance énergétique des logements existants et la construction de logements moins consommateurs d'énergie seront recherchées.

3. Profiter des nouvelles opportunités pour recréer une dynamique économique durable

La situation économique du Pays Barrois paraît préoccupante, dans un contexte de crise persistante, de désindustrialisation, de fragilisation de l'emploi public, mais aussi de départ des jeunes du territoire.

Dans le même temps, elle présente des signes d'espoirs non négligeables : le projet Cigéo, s'il se concrétise, constitue une opportunité économique majeure en termes de création de nouvelles activités et d'accueil de nouveaux actifs, alors que le territoire dispose déjà de sérieux atouts, tels que ses filières agricole, agro-alimentaire et énergétique, ou encore les savoir-faire de sa population active.

D'autres opportunités seront également à saisir, telles que le développement d'activités valorisant les ressources locales, ou l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire.

L'ambition du SCoT est la suivante : développer une stratégie de développement économique permettant de renouveler les activités existantes et valoriser les ressources locales, dans le cadre d'une approche territoriale équilibrée et complémentaire.

3.1. Refonder les leviers économiques du territoire en valorisant les ressources locales

L'ampleur de la crise économique actuelle et du phénomène de désindustrialisation nécessitent que le territoire puisse s'appuyer sur de nouveaux leviers de développement économique.

La valorisation des ressources et filières locales permettra de reconstruire une économie plus solide, davantage ancrée sur le territoire.

Les filières suivantes seront notamment encouragées :

Filière bois

Elle est à valoriser et développer dans son ensemble, dans le prolongement du Plan Climat Territorial et des travaux sur le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) :

- Promouvoir l'usage du bois de hêtre dans la construction et la rénovation de logements et d'équipements publics.
- Améliorer la desserte forestière, ce qui nécessite un ciblage des investissements sur les zones prioritaires identifiées dans le PAT.
- Conserver les industries de transformation du bois déjà présentes sur le territoire.
- Rationaliser et conforter la filière Bois énergie via le PAT, malgré certaines tensions sur la ressource.

47

La filière agricole

Il s'agit de préserver la capacité de production et de conforter l'activité, à travers :

- La maîtrise de la consommation d'espace agricole pour l'habitat ou les activités économiques.
- La préservation de la compétitivité des exploitations agricoles.
- L'accompagnement de l'émergence de filières nouvelles (cultures énergétiques, fibres végétales non alimentaires, valorisation énergétique de la ressource).

Energies renouvelables

Il s'agit, dans le cadre de la stratégie définie dans le Plan Climat Territorial, d'accompagner la production d'énergies renouvelables telles que la géothermie, dont le potentiel sur le Pays Barrois apparaît très intéressant.

Sobriété énergétique

Il s'agira d'accompagner les actions de sobriété énergétique définies dans le Plan Climat Territorial, en agissant notamment sur la formation, le développement des compétences et la sensibilisation à de nouveaux comportements.

Cette stratégie pourra notamment se traduire par l'émergence de nouvelles activités en milieu rural (ex : valorisation énergétique des déchets), et d'appuyer sur des initiatives déjà engagées sur le territoire (centre d'expérimentation d'Ecurey, rénovation énergétique des bâtiments...).

Exploitation des ressources du sol

Il s'agit d'organiser l'exploitation des carrières, notamment dans le cadre du projet de Bure, dans le respect des équilibres environnementaux du territoire.

3.2. Une stratégie touristique révélant la diversité du territoire

Le renforcement de l'image et de l'attractivité du SCoT repose également sur la mise en œuvre d'une stratégie touristique qui assume et valorise la diversité du territoire :

- Un territoire de nature et de patrimoine, avec l'existence d'un patrimoine bâti exceptionnel,
- Un territoire industriel,
- Un territoire urbain et rural.

Cette stratégie s'appuiera sur le Schéma de développement touristique du Pays Barrois, et s'inscrira dans le cadre du Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique, qui définit à l'échelle régionale 16 « destinations phares » dont le Pays Barrois fait partie.

Il s'agira d'apporter de la cohérence entre les sites et projets touristiques. Elle aura notamment pour objectif d'améliorer la valorisation économique des flux touristiques qui traversent le territoire. Afin de valoriser les complémentarités et de proposer une offre plus globale et visible, elle devra s'articuler avec les territoires voisins tels que Verdun, le lac du Der ou le lac de Madine.

Cette stratégie valorisera la diversité des atouts du territoire :

- Label Pays d'Art et d'Histoire ;
- Vallée de la Saulx ;
- Passé Renaissance de Bar-le-Duc, et développement des activités liées au patrimoine naturel et aux voies d'eau ;
- Site de Nasium ;
- Nord du Pays : valoriser le potentiel touristique de cette partie du territoire, notamment lié à la qualité paysagère de l'Argonne ;
- Développement du tourisme industriel autour de Cigéo, en lien avec l'amélioration de l'accessibilité du site (et notamment une connexion avec la gare Meuse TGV).

3.3. Inscrire le développement économique dans une approche territoriale équilibrée et complémentaire

Le SCoT mettra en œuvre une stratégie de développement économique permettant de renouveler les activités existantes, dans le cadre d'une approche territoriale équilibrée et complémentaire :

- Maintenir la vocation industrielle du territoire, en développant de nouvelles activités en lien avec les ressources locales (énergies renouvelables, agro-alimentaire, circuits courts agricoles, BTP, matériaux). Il s'agira également de prendre appui sur la démarche régionale « Vallée européenne des matériaux de l'énergie et des procédés », qui vise à accompagner le développement de nouvelles activités industrielles prenant appui sur le potentiel d'activités et de recherche de la Lorraine.
- Le maintien et le développement de l'activité agricole.
- L'appui au développement de la filière « matériaux / mécanique », pour laquelle un CRITT⁵ a été mis en place à Bar-le-Duc, et qui pourra se développer en lien avec les opportunités offertes par Safran et Cigéo.
- Le développement de structures de formation, notamment en lien avec le développement de Cigéo
- Une stratégie ambitieuse pour tirer bénéfice du projet Cigéo (accueillir 700 à 900 emplois, dont 50% liés au chantier, sur le territoire du SCoT) :
 - Amélioration des conditions d'accueil d'activités et d'actifs sur les communes à proximité, en maintenant l'identité rurale du Sud du SCoT ;
 - Développement de filières économiques autour des métiers du BTP, du génie civil, de la sécurité, de la logistique, du gardiennage et de l'entretien ;
 - Engager une stratégie de développement des TPE et PME du territoire en lien avec l'activité de Cigéo ;
 - Mise à niveau des infrastructures routières et ferroviaires, d'assainissement et des réseaux.
- Une stratégie touristique s'appuyant sur une double image : celle d'un territoire de nature préservée et d'histoire, et celle d'un territoire d'industrie et d'énergies, jouant la complémentarité entre la Voie Verte et les paysages d'une part, et le tissu industriel et le projet Cigéo d'autre part.

50

Cette stratégie économique s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large à l'échelle du Pays. Les acteurs locaux, publics et privés, du Pays Barrois ont préparé, pendant l'année 2013, une stratégie axée sur une priorité ciblée répondant aux objectifs de l'Union Européenne à l'horizon 2020, pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie se traduira par un plan d'actions qui devra permettre de mobiliser les fonds européens, auxquels le Pays Barrois sera candidat, dans la continuité de la programmation LEADER 2007-2013.

Au-delà de cette stratégie globale, il s'agira de valoriser la richesse et la complémentarité des différents territoires qui composent le SCoT.

⁵ Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

Cœur urbain / vallées de l'Ornain et de la Saulx

Il s'agira de viser le renforcement du « centre économique » du SCoT, tant sur la vocation industrielle, que sur les activités de services, en lien avec le développement du projet Cigéo. Il s'agira également de renforcer les atouts des différents secteurs économiques, tout en maintenant leur caractère « généraliste » leur permettant d'accueillir tous types d'activités économiques :

- Consolidation du pôle de services (services contribuant au bien-être collectif, mais aussi services aux entreprises) de Bar-le-Duc, en valorisant la proximité de Reims et Châlons ;
- Appui au maintien et à la diversification du tissu industriel du secteur Revigny-Contrisson ;
- Développement des services et des activités logistiques à Ancerville, en lien avec la dynamique de St Dizier et l'axe de la RN4 ;
- Développement des activités sur le secteur de Ligny-en-Barrois, en complémentarité avec le projet Cigéo à Bure, et celui de Safran à Commercy ;
- Développement de la zone commerciale de la Grande Terre, et des zones d'activités de Robert-Espagne, Naives-Rosières et Val d'Ornain.

Le développement de ces différentes zones se fera de manière coordonnée, dans la perspective de renforcer l'attractivité économique du territoire pour les investisseurs.

Nord du SCoT

- Maintien de la fonction agricole et agro-alimentaire, avec un soutien au développement des circuits courts et du bio.
- Développement du secteur de la gare Meuse TGV en valorisant le foncier disponible à proximité, dans l'objectif d'un renforcement des pôles de proximité, et de maintien de l'identité rurale de ce secteur.
- Mise en place d'actions d'accompagnement du développement du secteur de la gare Meuse TGV :
 - valoriser et soigner sur le plan paysager le secteur de la gare, en tant que porte d'entrée du Pays Barrois.
 - améliorer l'accueil des habitants (services, réseaux) sur les bourgs voisins, afin d'engager une dynamique autour de la gare, dans le respect de l'identité rurale du secteur.

51

Sud du SCoT

La perspective du projet Cigéo (s'il se concrétise, à la suite du débat public et de l'éventuel vote de la Loi) représente une opportunité pour relancer l'activité économique du territoire. L'élaboration du SCoT doit permettre d'anticiper et préparer de la meilleure des façons la venue du projet pour profiter au maximum des retombées et des bénéfices possible. D'ores et déjà, il est possible d'estimer le nombre d'emplois dans une fourchette comprise entre 2 000 et 4 000 emplois directs, indirects et induits à horizon 2025. La plus grande partie des retombées économiques des projets industriels concernent les emplois indirects dans la sous-traitance et les emplois induits dans l'économie résidentielle, ainsi que l'activité du chantier entre 2017 et 2025⁶. L'arrivée de ces nouveaux actifs va créer de nouveaux besoins en termes de logements, de commerces et de services.

⁶ Source : Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire Meuse Haute Marne

Il s'agira d'organiser le territoire pour bénéficier au mieux de ces perspectives :

- Une organisation du territoire visant à accueillir à la fois des actifs du chantier de Cigéo (logements en location), et des actifs liés à l'exploitation du site (actifs s'installant de manière plus pérenne, avec des attentes en termes de services et de qualité de vie).
- Développement d'une offre de logements adaptée (hébergement permanent et hébergement temporaire) à proximité du site, en privilégiant la remise sur le marché des logements vacants et l'aménagement des disponibilités foncières situées à l'intérieur des bourgs et des villages (tissu urbain existant).
- Redynamisation de l'offre de commerces, de services et d'activités artisanales dans les centres villes et centres bourgs au Sud du territoire.
- Développement coordonné d'espaces d'accueil d'entreprises (Ancerville, Ligny-en-Barrois, Gondrecourt), en complémentarité avec la zone interdépartementale, dédiée à l'implantation des installations souterraines et de surface du projet Cigéo.
- Développement des transports collectifs et transports à la demande entre le site de Cigéo, les communes du Sud du territoire, et le reste du territoire.

Ce développement s'effectuera en veillant cependant au maintien de la vocation agricole, agro-alimentaire et touristique du secteur.

SCOT DU PAYS BARROIS STRATEGIE ECONOMIQUE

Périmètres & Infrastructures

	SCOT du Pays Barrois		Département
	Région		EPCI
	Réseau autoroutier		Réseau routier secondaire
	Réseau ferroviaire LGV Est		Réseau hydrographique Fleuve & canal

Éléments de stratégie

	Pôle économique structurant
	Accueil d'entreprises et d'actifs à organiser en lien avec le développement de CIGÉO
	Axe économique majeur à conforter
	Site de développement économique
	Stratégies à coordonner

 RCT © Cartographie RCT, 2012 0 20 km

